

2018  
2019

# Rapport d'activité

L'ACTION DES DÉPARTEMENTS EN 2018 - 2019

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE  
6 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris





## Sommaire

Éditorial du Président	5
Éditorial du Secrétaire général	5
Organisation de l'ADF	7
Finances départementales : une amélioration de la situation globale qui se poursuit en dépit de difficultés persistantes	10
Politiques sociales départementales : un État de plus en plus interventionniste	12
Service juridique : volet Fonction publique, volet Institution et animations des Réseaux	14
Prévention et Sécurité	16
Environnement et développement durable	18
Innovation et numérique	20
Mobilité : mobilisation de la Commission ADF	25
Politiques locales de l'habitat	25
Relations internationales : le Département au service du développement international	27
Problématiques départementales particulières : l'actualité brûlante des relations Départements-Métropoles et l'avenir de l'Outre-mer	28
Aménagement et développement des territoires	30
Éducation, Culture, Jeunesse, Tourisme et Sport : les politiques volontaristes des Départements traduisent une ambition de proximité et d'attractivité des territoires	31
Actualités parlementaires : un net renforcement de l'activité parlementaire de l'ADF	34
Communication : nouvelles actions et nouveaux projets	39
Le Cercle des Élus	44
Secrétariat général : une organisation et une situation financière solides au service de l'ambition départementale	44



## Éditorial du Président

L'année 2018 fut marquée par de nombreuses initiatives fâcheuses et incompréhensibles du Gouvernement envers les collectivités locales ! Celles-ci se devaient donc d'affirmer leur foi dans la décentralisation et les libertés locales.

Ainsi sous l'impulsion de l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France et de Régions de France, « Territoires Unis » a vu le jour, lors de l'Appel de Marseille du 26 septembre 2018.

Ensemble, nous portons un nouvel élan.

Fait majeur de la fin d'année 2018, les Départements de France ont relevé le défi de créer un fonds de solidarité entre Départements, démontrant ainsi leur rôle exemplaire afin que la France soit plus solidaire et moins inégalitaire. Malgré ses inévitables défauts, cette innovation est un fait majeur. Nous réaffirmons cependant que la solidarité nationale ne peut s'exonérer de sa propre responsabilité pour assurer la cohésion sociale et territoriale de notre pays. Cela fait des années que la situation se dégrade et que les Départements sont appelés à financer la solidarité nationale.

Modernité et proximité telles sont les valeurs que les Départements portent au quotidien et pour lesquelles nous œuvrons.

Face à la crise sociale majeure qui secoue notre Nation depuis plusieurs mois, les Départements doivent répondre aux attentes et aux ambitions nouvelles des Français tout au long de leur vie.

Le Département incarne une collectivité efficiente, à l'écoute de sa population, capable d'organiser et de fédérer les forces économiques, sociales et associatives qui font la vie de nos territoires.

C'est donc ce lien local avec nos concitoyens que nous approfondissons et réinventons sans cesse. Chaque jour, aux côtés des équipes départementales, l'ADF et ses services poursuivent la promotion du renouveau de l'action locale, créatrice de ce lien essentiel à l'équilibre de la République et au fonctionnement d'une démocratie apaisée.

**Dominique BUSSEREAU**

## Éditorial du Secrétaire général

L'exigence accrue de proximité mais aussi de démocratie, qui nécessite de mieux associer les citoyennes et citoyens à l'élaboration des politiques publiques est certainement l'enseignement le plus visible des récents mouvements sociaux et scrutins nationaux dont les collectivités et le gouvernement doit prendre conscience.

Face à l'ampleur des enjeux, la réponse est nécessairement politique et les Départements demeurent les premiers remparts face à la crise sociale que connaît notre pays. Depuis près de trente ans, la décentralisation a constitué une conquête démocratique décisive et a permis d'améliorer de façon significative la qualité de la gestion publique, notamment en termes d'inventivité et d'efficacité.

Il est temps, aujourd'hui, pour l'État de faire de nouveau pleinement confiance aux collectivités locales et notamment aux Départements, qui agissent pour tous les Français sur l'ensemble des territoires qui composent notre pays. Que ce soit pour l'éducation, le logement, les transports, l'insertion, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le sport, la culture, l'enfance et la jeunesse ou encore les personnes âgées ou en situation de handicap, les Départements disposent de leviers d'action pour construire une société plus égalitaire.

Renforcer le rôle des collectivités, ce n'est pas affaiblir l'État. Il faut mettre fin au processus de recentralisation masqué et à la volonté de s'appuyer sur le renforcement de services déconcentrés d'un État qui n'en a plus les moyens. La vraie marque de confiance de l'État envers les territoires est de les renforcer et d'accentuer les complémentarités avec un État, irremplaçable dans ses compétences régaliennes, mais qui doit laisser aux collectivités et aux élus locaux de proximité, responsables et innovants des moyens pour leur action.

Cela implique en premier lieu que leurs ressources restent adossées à une fiscalité locale et non qu'elles soient issues de dotations incertaines de l'État ou d'autres collectivités mais aussi que les collectivités puissent innover et expérimenter librement.

Aujourd'hui, force est de constater que beaucoup d'annonces ont été faites mais que les actes ne suivent pas. Que ce soit dans la lutte contre la pauvreté, la solidarité, la protection de l'enfance ou celle des mineurs non accompagnés, mais aussi le financement des allocations individuelles de solidarité, les concertations et discussions peinent à s'engager et se concrétisent trop souvent à minima.

Notre association n'a cessé, pendant cette année, de travailler et de tenter de trouver des solutions, équilibrées, raisonnables mais s'est aussi montrée exigeante envers le Gouvernement. Elle devra l'être plus encore demain, pour qu'enfin les Départements soient considérés par celui-ci comme des partenaires indispensables.

**André VIOLA**

## Organisation de l'ADF

Émanation des Départements, l'ADF, dont les membres sont élus pour une durée de six ans, accomplit ses missions définies statutairement au travers :

- d'une Assemblée générale annuelle et un Congrès des Départements réunissant l'ensemble de ses adhérents : Présidents de Départements, de Collectivités territoriales et de Métropoles,
- d'un Bureau représentatif des différentes sensibilités politiques de ses membres. Il réunit autour du Président de l'ADF les membres élus du Bureau, les Présidents des commissions et les représentants des groupes politiques de l'ADF. Il prépare les prises de position communes et oriente l'ensemble des travaux de l'association,
- d'une Commission exécutive qui s'assure de la bonne exécution des décisions prises en Bureau,
- de Commissions thématiques définies au regard des champs de compétence ou des problématiques des Départements. Leurs travaux s'appuient sur des expertises et sur les expériences locales dans le but de soumettre aux autres instances de l'ADF des positions à retenir.

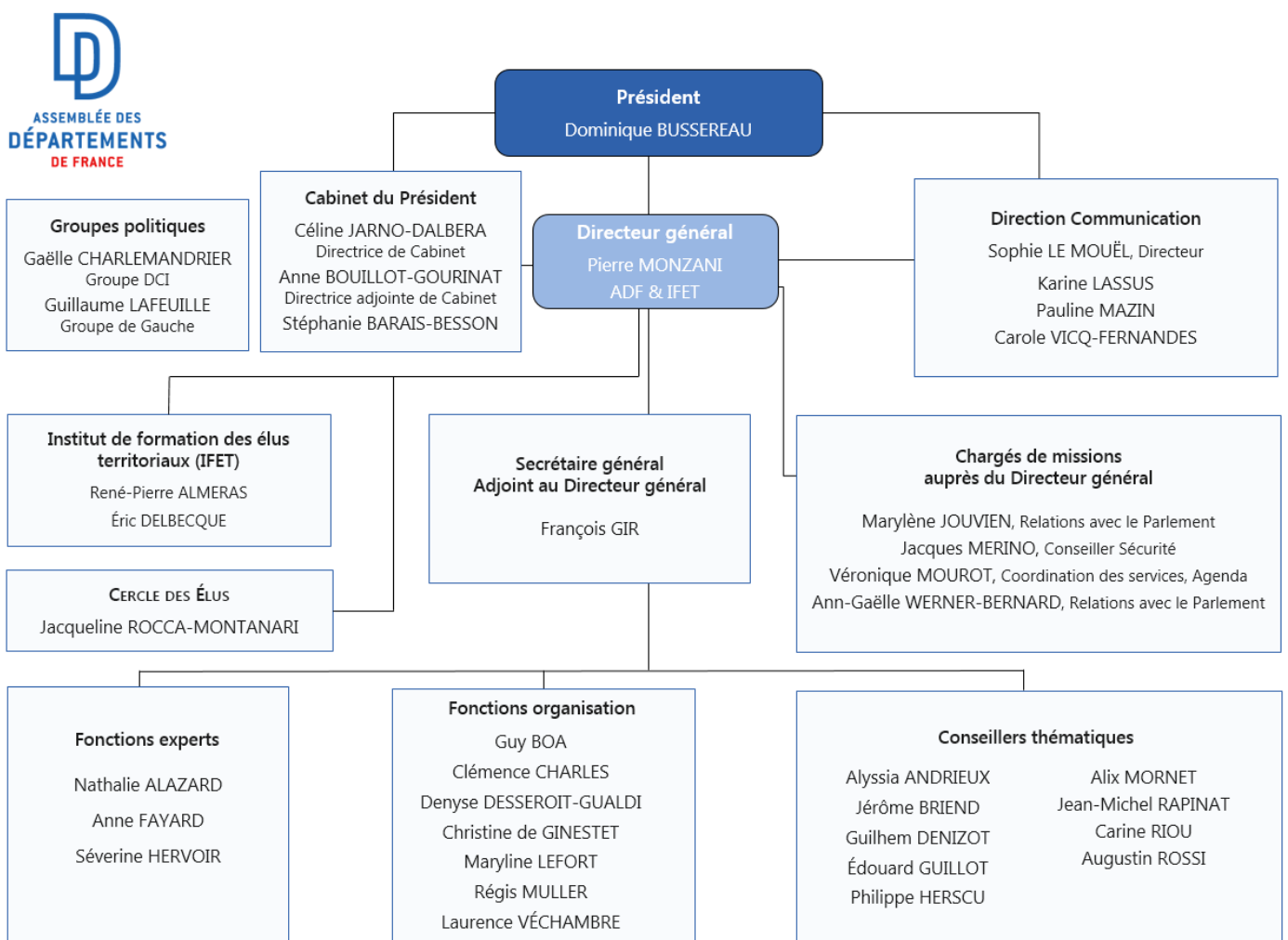
COMMISSION EXÉCUTIVE
<b>Dominique BUSSEREAU</b> Président de l'ADF / <i>Charente-Maritime</i>
<b>Pierre BÉDIER</b> 1 <sup>er</sup> Vice-Président / <i>Yvelines</i>
<b>Frédéric BIERRY</b> Vice-Président / <i>Bas-Rhin</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SOLIDARITE ET AFFAIRES SOCIALES
<b>Patrick WEITEN</b> Vice-Président / <i>Moselle</i>
<b>Jean-Yves GOUTTEBEL</b> Vice-Président / <i>Puy-de-Dôme</i>
<b>André VIOLA</b> Secrétaire général Président du Groupe de Gauche / <i>Aude</i> PDT DE LA COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES – COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
<b>Martine VASSAL</b> Secrétaire général adjoint / <i>Bouches-du-Rhône</i>
<b>Jean-Jacques LASSERRE</b> Trésorier / <i>Pyrénées-Atlantiques</i>
<b>Stéphane TROUSSEL</b> Trésorier adjoint / <i>Seine-Saint-Denis</i>
<b>Olivier RICHEFOU</b> Membre délégué / <i>Mayenne</i>
<b>Valérie SIMONET</b> Membre déléguée / <i>Creuse</i>
<b>Nathalie SARRABEZOLLES</b> Membre déléguée / <i>Finistère</i>
<b>François SAUVADET</b> Président du Groupe DCI / <i>Côte-d'Or</i>
<b>Mathieu KLEIN</b> Vice-Président du Groupe de Gauche / <i>Meurthe-et-Moselle</i>

## MEMBRES DU BUREAU

<p>Cyrille MELCHIOR Président de la commission Outre-Mer / <i>La Réunion</i></p>	<p>David KIMELFELD Membre / <i>Métropole de Lyon</i></p>
<p>Jean-Pierre BARBIER Membre / <i>Isère</i></p>	<p>Brigitte KLINKERT Membre / <i>Haut-Rhin</i></p>
<p>Christine BOUQUIN Présidente de la commission Aménagement du territoire / <i>Doubs</i></p>	<p>Yves KRATTINGER Président de la commission Égalités / <i>Haute-Saône</i></p>
<p>Christian BRUYEN Membre / <i>Marne</i></p>	<p>Nicolas LACROIX Membre / <i>Haute-Marne</i></p>
<p>Pierre CAMANI (<i>démissionnaire au 1<sup>er</sup> mai 2019</i>) Membre / <i>Lot-et-Garonne</i></p>	<p>Jean-Claude LEBLOIS Membre / <i>Haute-Vienne</i></p>
<p>Marie-Christine CAVECCHI Membre / <i>Val-d'Oise</i></p>	<p>Jean-René LECERF Président de la commission Finances locales / <i>Nord</i></p>
<p>Jean-Luc CHENUT Membre / <i>Ille-et-Vilaine</i></p>	<p>Nadège LEFEBVRE Membre / <i>Oise</i></p>
<p>Pascal COSTE Président de la commission Nouvelle ruralité / <i>Corrèze</i></p>	<p>Dominique LE MÈNER Membre / <i>Sarthe</i></p>
<p>Jean-Léonce DUPONT Membre / <i>Calvados</i></p>	<p>Hermeline MALHERBE Présidente de la commission Développement durable / <i>Pyrénées-Orientales</i></p>
<p>François DUROVRAY Président de la commission Mobilité / <i>Essonne</i></p>	<p>Pascal MARTIN Président de la commission Economie et Haut-Débit / <i>Seine-Maritime</i></p>
<p>Bruno FAURE Président de la commission Politiques territoriales / <i>Cantal</i></p>	<p>Sophie PANTEL Membre / <i>Lozère</i></p>
<p>Christian FAVIER Membre / <i>Val-de-Marne</i></p>	<p>Germinal PEIRO Membre / <i>Dordogne</i></p>
<p>Jean-François GALLIARD Membre / <i>Aveyron</i></p>	<p>Jean-Gérard PAUMIER Membre / <i>Indre-et-Loire</i></p>
<p>Hervé GAYMARD Membre / <i>Savoie</i></p>	<p>Nicolas PERRUCHOT Membre / <i>Loir-et-Cher</i></p>
<p>Emmanuel GRÉGOIRE Adjoint au Maire de Paris</p>	<p>Clément PERNOT Membre / <i>Jura</i></p>
<p>Philippe GROVALET Président de la commission Problématiques départementales particulières / <i>Loire-Atlantique</i></p>	<p>Claude RIBOULET Président de la commission Innovation / <i>Allier</i></p>
<p>Christophe GUILLOTEAU Membre / <i>Rhône</i></p>	



- Une équipe de permanents ayant une fonction d'analyse et d'expertise auprès des Départements et qui œuvre à la promotion de l'institution départementale.



## Finances départementales : une amélioration de la situation globale qui se poursuit en dépit de difficultés persistantes

Le début de l'actuel quinquennat présidentiel a été marqué par deux changements majeurs dans le paysage des finances locales : la mise en place de la contractualisation financière entre l'État et les (grandes) collectivités locales et l'annonce par le Président de la République de la suppression de la taxe d'habitation. Ces deux « chantiers » ont été poursuivis par l'Exécutif durant l'année 2018-2019. Parallèlement, s'il résulte des efforts engagés par les Départements depuis plusieurs années une amélioration de leur situation financière globale, des difficultés demeurent.

Concernant la contractualisation financière instaurée par la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, consistant à encadrer l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales concernées, la mise en œuvre du dispositif a fait apparaître un certain nombre de limites. Si l'ADF a naturellement laissé ses membres libres de leur décision, en fonction notamment de leurs contraintes spécifiques, néanmoins son scepticisme initial à l'égard de la contractualisation a été renforcé par la conduite des négociations qui ont précédé le premier exercice. Un suivi de cette contractualisation, qui s'est traduit par de nombreux échanges avec les représentants de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), a été réalisé. Un « guide pratique des modalités financières et comptables de retraitements des dépenses réelles de fonctionnement », laissant paraître un assouplissement des positions initialement prises à l'égard des collectivités, a été publié. L'ADF reste cependant attentive à l'adaptation des règles encadrant le dispositif à l'occasion du bilan qui sera réalisé cette première année et des évolutions réglementaires comme législatives légitimement attendues.

S'agissant de la réforme de la fiscalité locale, dont il avait été annoncé en juillet 2018 qu'elle serait introduite dans un projet de loi de finances rectificative au premier semestre 2019, l'ADF a constamment rappelé sa ferme opposition à une hypothèse de transfert de la part départementale de foncier bâti et de la part départementale de la cotisation sur la valeur ajoutée. L'ADF soutient la proposition adoptée par les membres de la réunion plénière du Comité des Finances Locales du 3 juillet 2018 consistant à requérir de l'État une compensation des pertes financières associées à la suppression de la taxe d'habitation sous la forme d'un dégrèvement.

L'année 2018-2019 est également marquée par une amélioration de l'état global des finances des Départements, en raison particulièrement de leurs efforts de gestion. Ainsi, on observe la progression de leur épargne brute, la reprise des investissements ainsi que la diminution de l'encours de la dette départementale.

L'hétérogénéité de la situation des Départements relativise toutefois le redressement généralement observé. Des dynamiques contrastées, en ce qui concerne l'évolution des recettes et des dépenses, expliquent la persistance des difficultés dans certains Départements.

Cette amélioration constatée ne doit également pas masquer les contraintes qui pèsent sur les dépenses départementales, notamment au titre de l'action sociale, dans un contexte où leurs recettes sont susceptibles d'être remises en cause par la réforme fiscale.

Comme chaque année, l'ADF - directement ou par la présence d'élus départementaux - s'est mobilisée sur de nombreux sujets dans le cadre de consultations à la demande de différents corps de contrôle, lui fournissant ainsi l'occasion de revenir sur les points susmentionnés. À titre d'exemples, les services ont répondu aux demandes de la Cour des comptes (dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel sur les finances publiques locales, de son enquête sur le périmètre et des risques de la dette des entités publiques ou encore de l'expérimentation du dispositif de certification des comptes), aux inspections générales (mission IGAS/IGF sur la convention tripartite État/UNEDIC/Pôle emploi) et aux parlementaires (auditions dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 ou sur des thèmes rattachés à l'actualité financière).

Les Départements ont également été représentés dans les séances de travail des instances relatives aux finances locales (Comité des Finances Locales (CFL), Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN), DGFIP) ou lors de réunions consacrées à des sujets financiers locaux : rencontres organisées par la DGFIP avec les associations d'élus, groupes de travail encadrés par la DGFIP sur le compte financier unique et les dispositifs alternatifs à la certification des comptes.

Enfin, les services de l'ADF diffusent régulièrement les informations sur ces travaux via le réseau des directeurs financiers qui disposent ainsi de remontées nombreuses et régulières.

## FOCUS

### La péréquation départementale

Dans le cadre des négociations menées avec l'État pour le financement des politiques départementales, l'ADF s'est engagée dans la voie difficile de la création d'un fonds de soutien interdépartemental, pour répondre aux difficultés grandissantes de plusieurs Départements. L'État ayant refusé une possible hausse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), ce fonds est alimenté par les ressources propres des Départements, à hauteur de 250 millions d'euros. Le fonds de soutien interdépartemental (FSID) a ainsi été mis en place par la loi de finances pour 2019. Initialement voté pour une durée d'un an, conformément à la décision du Bureau, il a été étendu à la durée des pactes financiers conclus entre les Départements et l'État suite à un amendement parlementaire soutenu par le Gouvernement.

Des travaux d'évaluation et d'amélioration des dispositifs de péréquation sont conduits à la demande des Départements dans le cadre de la Commission des Finances de l'ADF, présidée par Jean-René LECERF, Président du Département du Nord.

## Politiques sociales départementales : un État de plus en plus interventionniste

Les politiques sociales départementales se sont structurées à partir des phases successives de décentralisation et des dispositions réglementaires qui les ont accompagnées. L'État, et dans une moindre mesure le Parlement, ont observé avec plus ou moins d'attention cette montée en puissance du local dans les solidarités humaines.

Logiquement, l'action des services déconcentrés de l'État s'est donc éloignée peu à peu des territoires à mesure que le Département s'est vu conforté dans son rôle de « chef de file de l'action sociale ». Cette montée en puissance du « social-local » a duré plus de vingt ans (1983-2004). Ultérieurement, de grandes lois ont parachevé le rôle central du Département : loi Handicap de 2005, les 4 lois du 5 mars 2007 (protection de l'enfant, prévention de la délinquance, protection juridique des majeurs, droit au logement opposable), loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015, loi relative à la protection de l'enfant de 2016.

L'État veillait au respect du cadre légal. Dans son rôle de garant et de régulateur, il fixait le cap et déclinait les objectifs à atteindre. Sur le volet réglementaire, il tentait, par la production de normes – vécues souvent comme excessives au plan local - de lutter contre un éparpillement supposé des pratiques. On élaborait des « feuilles de route », on produisait des référentiels nationaux, on harmonisait les pratiques. Le sujet de l'équité de traitement apparaissait dans les discours. Pourtant, la décentralisation c'est aussi le respect des différences.

Deux premières dates ont marqué le repositionnement de l'État dans la conduite des politiques publiques : la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) de 2007 et la MAP (Modernisation de l'Action Publique) de 2012. Les arguments étaient clairs : dépenser moins, améliorer l'efficacité voire l'efficience, de l'action publique en mutualisant, en restructurant, en réorganisant. Ce faisant, l'État s'est progressivement repositionné au niveau régional sur la politique de santé : les Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH), devenues opérationnelles en 1997, ont laissé la place en 2010 aux Agences Régionales de Santé (ARS) promues par le biais de la loi « Hôpital patients santé territoires ». Avec la réforme territoriale de 2015, les ARS sont devenues gigantesques et se sont éloignées du terrain. Mais l'État y a renforcé sa présence.

Avec le temps, la mode a changé. Aujourd'hui, tous les travaux conduits par l'État sont affublés du qualificatif « stratégique ». C'est ce qui a marqué l'activité de l'ADF dans le domaine des politiques sociales, l'année passée.

En 2018-2019, on a vu en effet le lancement, à grands renforts de communiqués de presse, de nombreux travaux à visée réformatrice, au moins dans les annonces : stratégie nationale de transformation du système de santé, stratégie de santé sexuelle, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, stratégie nationale pour la protection de l'enfance, ...

La méthode est présentée comme vertueuse. Elle aurait vocation à permettre un meilleur pilotage des politiques publiques. Mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'une politique décentralisée ? La question est sensible.

Ainsi, à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée, on a vu de grands chantiers s'ouvrir sur des compétences et des responsabilités relevant pourtant de la pleine compétence de la collectivité départementale. La « stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » en est un exemple significatif. Or, si la concertation a bien été réelle entre le Gouvernement et l'ADF, la contractualisation attendue pour la fin juin 2019 constitue une nouvelle donne dans les relations entre l'État et les Départements.

Autre exemple intéressant : la nomination le 25 janvier 2019 d'un secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de la protection de l'enfance. Le nouveau membre du Gouvernement a très rapidement indiqué son souhait de lancer une nouvelle concertation nationale. Des groupes de travail ont été lancés conjointement avec l'ADF, désignant par le truchement de ses groupes politiques, 6 Présidents et 12 Vice-présidents pour conduire les travaux aux côtés de l'État et des acteurs associatifs et institutionnels. Gageons que ces travaux permettent de renforcer encore la prévention et l'accompagnement des mineurs à protéger.

L'année 2018-2019 a donc été marquée par un retour très affirmé de l'État dans le champ médicosocial. La co-construction est le terme en vogue. Il résonne comme un leitmotiv. Que masque-t-il ?

## FOCUS

### **Alcool et grossesse : un risque social évitable**

Dans le cadre d'un cycle annuel désormais bien rodé, l'ADF organisait un colloque en 2018 dédié au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF), en partenariat avec SAF France.

Le constat est préoccupant : en France, chaque année, environ 8 000 nourrissons sont potentiellement exposés *in utero* à la consommation d'alcool de leur mère (soit un bébé sur cent) ; 800 seraient porteurs du syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF).

Selon l'Inserm, 5% des grossesses seraient exposées « de façon non anecdotique » à l'alcool. L'Académie nationale de médecine précise que l'alcoolisation fœtale est « la première cause de handicap mental non-génétique en France ». Par ailleurs, on sait que le phénomène d'alcoolisation expresse (« binge drinking »), pratique de certains jeunes et de jeunes-femmes, pourrait, dans les années à venir, multiplier les cas.

Une évidence très dure à entendre s'impose : « l'alcool modifie la neurogenèse, multiplication des neurones, et ce à n'importe quel moment de la grossesse ».

Aussi, avec le Dr Denis LAMBLIN, spécialiste de ces questions et de nombreux intervenants de terrain, ce colloque a été l'occasion d'affirmer que le SAF est un risque évitable si l'on mise sur la prévention et l'information.

## Service juridique : volet Fonction publique, volet Institution et animation des Réseaux

Le Service juridique s'est fortement impliqué dans le cycle de concertation consacré à la préparation de la réforme actuelle de la Fonction publique et dans la participation active des quatre chantiers de réflexion consacrés à la simplification du dialogue social, au développement de l'emploi contractuel, à l'individualisation des rémunérations et à l'amélioration des parcours professionnels. L'ADF a pu ainsi réaffirmer son attachement aux grands principes statutaires et défendre certaines mesures, comme la création du contrat de mission de 5 ans, visant à accroître la liberté de gestion des élus départementaux.

L'ADF a également participé au travail de préparation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 et a contribué à la mobilisation des Départements.

Le réseau des DRH des Départements a collaboré à de nombreuses rencontres et s'est impliqué dans l'élaboration d'un premier guide de la qualité de vie au travail (QVT) dans les Départements ainsi qu'à la mise en place d'une plateforme numérique dédiée.

À l'occasion du lancement de la coordination des élus locaux assurée par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, le service a activement participé au dépôt d'amendements relatifs au projet de loi de transformation de la fonction publique.

Enfin, après la signature d'un accord de partenariat, en novembre dernier, entre l'ADF et la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG), l'ADF a collaboré à la préparation d'un colloque relatif aux « Conditions de renaissance du dialogue social dans la Fonction publique territoriale ». Cette manifestation avait pour objet de valoriser des expériences exemplaires, mais peu connues dans ce domaine, menées par les Départements et les Communes participant à la qualité du dialogue social territorial.

D'un point de vue institutionnel, le service juridique a collaboré à l'animation d'un groupe de travail de huit membres, présidé par Jean-Léonce DUPONT, Président du Département du Calvados, composé de quatre Présidents et de quatre Directeurs généraux de Départements. La création de ce groupe de travail visait à la création d'une plateforme « Pour un New Deal départemental » comprenant quatre axes de propositions innovantes émanant des Départements. Le rapport a été adressé aux pouvoirs publics puis intégré à la contribution de l'ADF au Grand débat national après son adoption par le Bureau.

Nos travaux ont également été consacrés à la rédaction de nombreuses études, notes et chroniques relatives à l'actualité du droit administratif des collectivités locales. L'année a été marquée par l'organisation de deux colloques institutionnels « Rencontres de l'ADF » relatifs d'une part à l'innovation départementale en matière de rapprochement institutionnel ou de mutualisation de services et d'autre part aux relations entre Départements et Métropoles. Ce dernier colloque a donné lieu à la présentation d'un rapport universitaire commandé par l'ADF à un universitaire strasbourgeois, Arnaud DURANTHON, qui fera l'objet d'une publication à l'été 2019.

Suite aux propositions faites pour corriger les nombreuses insuffisances de la loi NOTRe, l'ADF a été auditionnée à maintes reprises notamment par les délégations parlementaires en charge du suivi de la décentralisation. Elle a également apporté son concours à la Fédération nationale des Entreprises publiques locales pour valoriser l'action des Départements dans le dynamisme de l'économie mixte locale.

Concernant l'actualité constitutionnelle, notamment à l'occasion du soixantième anniversaire de la Constitution de la V<sup>e</sup> République mais surtout dans la perspective du projet de réforme constitutionnelle en cours, l'ADF a été très active et a défendu l'avènement d'un Acte III qui permettrait une réelle décentralisation grâce à la reconnaissance d'une plus large autonomie juridique et financière des collectivités locales, à la reconnaissance du principe de subsidiarité et à l'approfondissement des possibilités de différenciation en matière d'exercice des compétences.

L'ADF anime le réseau des juristes départementaux, aujourd'hui composé des responsables des services juridiques de 73 Départements. Elle a répondu, l'année écoulée, aux nombreuses et diverses sollicitations des services dans l'ensemble des domaines juridiques d'intervention. Ce réseau a, par ailleurs, souhaité s'engager dans un important travail collaboratif pour mettre en lumière les incohérences, les manques de clarté et lourdeurs du corpus législatif et réglementaire relevées à l'occasion des missions de conseil aux élus et aux directions départementales. Cette mission d'envergure devrait permettre à l'ADF de contribuer par des propositions concrètes à la simplification des normes.

Via le réseau des services des Assemblées, l'ADF a apporté sa contribution aux travaux entrepris par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales afin de « faciliter l'exercice des mandats locaux ». Elle a saisi cette opportunité pour présenter le mandat de Conseiller départemental, dans ses richesses mais aussi ses exigences et ses complexités, dans un contexte institutionnel mouvant. Toutes les questions liées à l'exercice du mandat (indemnités, formation et reconversion professionnelle, couverture sociale, fiscalité, ...) ont été débattues afin de décliner les propositions de l'ADF. Le prélèvement à la source des élus locaux et le devenir des Amicales de retraite des Conseillers généraux ont également fait l'actualité.

Porté par le bilan actualisé de la désignation des « référents déontologue / alerte éthique et laïcité » au sein des collectivités, le réseau des déontologues départementaux a été constitué à la demande des Départements. Il doit permettre les échanges, la mutualisation des pratiques professionnelles et la diffusion de la culture déontologique au sein des collectivités. Quarante Départements en sont d'ores et déjà membres et ont lancé leurs premières consultations visant à partager leurs expériences.

## Prévention et Sécurité

### Politique de sécurité civile / Administration des SDIS

Le suivi de la politique de sécurité civile et des sujets relatifs à l'administration des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) s'est poursuivi lors de deux réunions du groupe de travail SDIS de l'ADF, les 15 juin et 25 octobre 2018. Elles se sont déroulées sous la présidence de Claude LÉONARD, Président du Département de la Meuse, en lien avec Olivier RICHEFOU, Président du Département de la Mayenne, Président de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours.

Deux points majeurs et un sujet d'attention (cf. Focus) ont marqué cette année de travail :

- L'adoption d'un système unifié de gestion des appels a été soutenue par l'ADF qui a défendu le principe d'une adhésion volontaire des SDIS à un tel projet. L'ADF a donc suivi différents travaux de la mission de préfiguration conduite par le Préfet Guillaume LAMBERT. Les Départements sont également représentés au sein de l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile qui a succédé à cette mission. Deux représentants de l'ADF siègent à son Conseil d'administration ainsi que deux Présidents de Conseil d'administration des SDIS, dont l'un préside l'Agence. Ces représentations permettent de suivre le bon développement du futur outil NEXSis 18-112 dans lequel plusieurs Départements se sont d'ores et déjà engagés.
- La promotion du volontariat a également été un temps fort puisqu'un plan d'action pour dynamiser les recrutements et fidéliser les engagements a été présenté par le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur en clôture du 125<sup>e</sup> congrès des sapeurs-pompiers de France. Olivier RICHEFOU, Président du Département de la Mayenne, était l'un des rapporteurs de la mission volontariat dont une large partie des préconisations a été reprise. Ce plan a été présenté le 25 octobre 2018 aux membres du groupe de travail SDIS par le Préfet Jacques WITKOWSKI, Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises.



Le calendrier a, quant à lui, été marqué par l'intervention de Dominique BUSSEREAU, Président du Département de la Charente-Maritime, Président de l'ADF, lors du 125<sup>e</sup> congrès des Sapeurs-Pompiers de France, en septembre 2019 à Bourg-en-Bresse, sur les enjeux que représentent l'augmentation constante du nombre de secours d'urgence aux personnes. Les Départements ont par ailleurs été représentés aux 1<sup>ères</sup> Assises Santé Secours et Territoires, organisées par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France à la Souterraine, Département de la Creuse, en mars 2019.

Enfin, le 12 mars 2019, l'ADF était reçue en audience par le Ministre de l'Intérieur pour évoquer l'ensemble des sujets d'actualité des SDIS. Elle a également soutenu la proposition de loi visant à intégrer les personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des SDIS, qui a été définitivement adoptée ainsi que celle, examinée au Sénat, visant à sécuriser les sapeurs-pompiers en intervention.

### Valoriser les Expériences

Le groupe de travail prévention de la délinquance et de la radicalisation présidé par Alexandre TOUZET, Vice-président du Département de l'Essonne, a permis de mettre en valeur le rôle des Départements dans cette politique publique, en particulier à l'heure où se dessine une nouvelle stratégie nationale. Il a permis de partager des expériences de prévention spécialisée via les réseaux sociaux. Une expérience partenariale d'application éducative, à l'attention des élèves des classes de 6<sup>e</sup>, pour prévenir les risques de cyber-harcèlement, de protection des données personnelles et de sensibilisation aux contenus radicaux a également été présentée.

Par ailleurs, un réseau des correspondants pour les questions de sécurité s'est également constitué autour du partage des initiatives mises en place localement, au sein des Départements, pour sécuriser l'activité de ces derniers, de leurs agents ou encore de leurs infrastructures. Ce réseau a entrepris la rédaction d'un recueil où seront partagées ces bonnes pratiques dans un esprit collaboratif.

#### FOCUS

#### **L'ADF demeure particulièrement attentive à la préservation du modèle français de sécurité civile**

Un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, en date du 21 février 2018, nourrit de fortes inquiétudes quant à une éventuelle transposition de la Directive européenne 2003/88/CE (DETT) au temps de travail des sapeurs-pompiers volontaires. Cette décision de justice, rendue dans une affaire concernant un sapeur-pompier volontaire belge, assimile à du temps de travail, le temps d'astreinte pendant lequel le sapeur-pompier demeure sous contrainte de rejoindre en un temps donné sa caserne d'emploi.

La transcription stricte de ce jugement au modèle de sécurité civile français et à ses 195 000 sapeurs-pompiers volontaires, aurait d'indéniables conséquences sur l'engagement de ceux-ci alors même

qu'un plan national ambitieux est engagé pour consolider le modèle altruiste et diversifier les recrutements.

Le Bureau de l'ADF a donc adopté une motion demandant au Gouvernement d'entreprendre des démarches auprès de l'Union européenne afin de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires de poursuivre leur engagement en parallèle de leur activité professionnelle.

## Environnement et développement durable

### Espaces Naturels Sensibles (ENS)

L'enquête nationale relative aux espaces naturels sensibles (ENS) a permis de démontrer la dynamique constante des Départements en faveur de la préservation de la nature, des paysages et de la biodiversité. L'ADF est toujours en attente du rapport que le Gouvernement doit produire sur les recettes et l'utilisation de la taxe d'aménagement ENS, suite à la loi pour la reconquête de la biodiversité.

En tout état de cause, les travaux de la Commission développement durable et du groupe de travail « experts » relatifs aux ENS ont permis de soulever l'effet néfaste de la contractualisation sur la politique ENS. Les Départements, bien que bénéficiant d'une recette affectée, sont contraints dans leurs politiques (en matière d'ENS mais aussi dans le financement de leurs partenaires acteurs), alors même que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre son plan en faveur de la biodiversité. La demande globale de l'ADF sur les recettes affectées est de soustraire du pacte financier les politiques qui bénéficient de recettes de fonctionnement spécifiquement affectées. *« Les dépenses qui disposent d'un financement affecté et qui n'ont donc en définitive aucune incidence sur le résultat de la collectivité doivent être comptabilisées en montants nets et non bruts, c'est-à-dire sortir de l'objectif des 1,2%. »*

De la même manière, une autre difficulté résulte du remboursement des indus de Taxe d'Aménagement des Espaces Naturels Sensibles (TAENS) perçus par les collectivités depuis 2013, alors même que ce dysfonctionnement est dû au logiciel de l'État. Ces éléments ont été portés à la connaissance du Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministre de l'Action et des comptes publics par courrier en date du 21 mai 2019.

En parallèle, l'ADF œuvre pour parfaire le dispositif ENS afin d'aligner le droit de préemption des personnes publiques au titre des ENS sur celui du Droit de Préemption Urbain (DPU), intégrant les donations visant à permettre aux Départements, aux Communes et au Conservatoire du littoral de contourner la pratique des fausses donations qui conduisent notamment à la « cabanisation » du littoral.

## Eau (IPANCT)

Dans le cadre du second volet des assises consacré au grand cycle de l'eau, l'ADF poursuit ses travaux en matière d'approche intégrée par bassin versant avec l'Initiative Partenariale d'Associations Nationales de Collectivités Territoriales (IPANCT) pour une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant. Sur la demande des associations nationales de collectivités, un groupe de travail consacré au financement et à la gouvernance des politiques de l'eau a été mis en place.

Si chacun souhaite soutenir les objectifs de l'Accord de Paris en matière de transition environnementale, les défis de la protection de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique supposent le respect des ressources financières actuelles des agences de l'eau et l'instauration de redevances nouvelles pour ce qui a trait à la biodiversité. Cela demande de :

- revenir sur le « plafond mordant » qui ponctionne les agences de l'eau depuis 2014 et vient alimenter le budget de l'État,
- sanctuariser le principe fiscal de « l'eau paie l'eau ». Aujourd'hui, l'eau paie la biodiversité (Agence Française de la Biodiversité, Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage, diminution du prix du permis de chasse),
- permettre l'expérimentation et la différenciation au sein des territoires.

## Contrat de Transition Écologique (CTE)

Dans le cadre du comité de suivi relatif au Contrat de Transition Écologique (CTE), l'ADF veille à ce que les Départements puissent prendre toute leur place au sein des nouveaux contrats. Ainsi, l'ADF a demandé que les Départements soient systématiquement sollicités lors de l'élaboration des Contrats de Transition Écologique. En effet, l'échelon départemental est pertinent à plusieurs titres : mise en œuvre des mobilités alternatives, énergies renouvelables, etc., ainsi que l'a démontré la dernière enquête réalisée par l'ADF à son 87<sup>e</sup> Congrès en 2017 à Marseille. La pertinence de cet échelon est notamment démontrée dans les Départements ruraux puisque certains CTE prendront un périmètre départemental (Corrèze, Ardèche). Dans ce cadre, l'ADF a également regretté que les CTE ne soient pas dotés de moyens spécifiques.

## Agriculture (EGALIM)

Concernant la mise en œuvre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et d'une alimentation saine et durable, dite « loi EGALIM », promulguée au 1<sup>er</sup> novembre 2018, l'ADF a eu l'occasion de rappeler, notamment au Conseil national de la restauration collective, que les Départements s'accordent sur les objectifs généraux de la loi (50% de produits issus de filières durables et de qualité dont 20% de produits d'origine biologique ou d'exploitation en reconversion). En revanche, les Départements demandent que son application soit progressive et proportionnée aux capacités d'approvisionnement de notre agriculture française. Les Départements souhaitent pouvoir conserver une approche en faveur des circuits courts.

### Réforme de la gouvernance de la Lutte Anti-Vectorielle (LAV)

Le groupe de travail relatif à la LAV a éclairé les réflexions de l'ADF au sujet de la réforme de la gouvernance de la LAV, en partenariat avec la Direction générale de la Santé. Ainsi, tel que le prévoit désormais le décret relatif à la prévention des maladies vectorielles, publié le 29 mars dernier, la lutte anti-vectorielle (compétence de santé publique en matière d'insectes vecteurs de maladies) sera confiée aux Agences Régionales de Santé (ARS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le territoire métropolitain et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la Martinique et la Guyane.

Ce changement de paradigme répond aux aspirations des Départements concernés qui ne supporteront plus cette charge financière désormais de la responsabilité de l'État.

Il reviendra aux ARS de confier conventionnellement ces missions en matière de LAV à des opérateurs privés ou publics. Pour les opérateurs départementaux qui le souhaiteraient, il conviendra de pérenniser leur mission de service public dans un cadre annuel, voire pluriannuel.

Dans ce contexte, il est prévu un enrichissement du plan ORSEC par un volet spécifique à la LAV.

### Innovation et numérique

L'activité de l'ADF, dans les domaines du numérique et de l'innovation, a été marquée à l'initiative de son Président de Commission, Claude RIBOULET, Président de l'Allier, par la décentralisation de deux Commissions innovations tenues à Pau à l'invitation du Président des Pyrénées-Atlantiques, Jean-Jacques LASSERRE et à Caen à l'invitation du Président du Calvados, Jean-Léonce DUPONT. Cette décentralisation n'a pas affecté le nombre de participants à ces commissions, en moyenne une vingtaine de Départements représentés.

À ces éléments exceptionnels se sont ajoutés les travaux s'inscrivant dans la poursuite des engagements pris les années précédentes, notamment les besoins d'études ou d'actions nouvelles répondant à des besoins exprimés par les Départements, par les partenaires de l'ADF ou, pour des raisons de prospective, la poursuite des travaux avec les orientations prises précédemment par le Gouvernement. Les deux principales études lancées en 2018 sont : « l'Internet des objets et les territoires intelligents » et « la Santé et le numérique ».

Par ailleurs, malgré les difficultés rencontrées dans le cadre des Conférences Nationales du Territoire (CNT) au titre de l'aménagement numérique du territoire, l'ADF a continué résolument à faire valoir

la priorité à l'accélération effective de la couverture mobile (en 4G) du territoire qui s'appuie sur des équipes de projets locales largement structurées par les élus et agents des Départements.

De la même façon, l'ADF a soutenu les actions en faveur de la poursuite du Plan France Très Haut Débit (France-THD), de la sécurisation du modèle des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) dans un contexte de gel du Guichet FSN (subventionnement des RIP par l'État) et du maintien, au-delà de l'échéance initialement annoncée, des Appels à Manifestations d'Engagements Locaux (AMEL). En parallèle, l'ADF a travaillé aux actions liées au Plan National pour un Numérique inclusif (PNNI) et à la poursuite du Programme de Développement Concerté de l'Administration Numérique Territoriale entre l'État et les Collectivités (DCANT).

Ces positions ont donné lieu tout au long de l'année à de multiples réunions, à caractère politique ou technique, avec :

- les cabinets du Ministre délégué auprès du Ministre en charge de la Cohésion des Territoires et du Secrétariat en charge du Numérique,
- les Ministres de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes publics, dans le cadre des Comités nationaux de Concertation France-THD (CCFTHD) et France-Mobile (CCFM),
- les services étatiques concernés : soit du Régulateur (ARCEP), soit du Premier Ministre, comme la Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication (DINSIC), soit dépendant du Ministère de l'Économie et des Finances, comme la Direction Générale des Entreprises (DGE) ou l'Agence du Numérique.

Il est à souligner que les travaux sur le numérique sont conduits en relation étroite, selon les sujets, avec les autres associations nationales d'élus territoriaux. Au premier rang figurent Régions de France, l'AMF, l'AMRF, l'ANEM, l'ADCF et France urbaine mais aussi avec des associations de collectivités spécialisées telles que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

Dans le domaine des infrastructures mobiles, la mise en œuvre du dispositif issu de l'accord du 14 janvier 2018 entre le Gouvernement et les quatre grands opérateurs mobiles (Plan France-Mobile ou "New Deal Mobile") pour accélérer, sur fonds propres et en échange de conditions plus favorables d'attribution des fréquences mobiles, la couverture en 4G des territoires d'ici à 2020 s'appuie largement sur les collectivités, notamment départementales.

À partir du début du 2<sup>e</sup> semestre 2018, les équipes projets locales, essentiellement sous la responsabilité des Départements (qui décident du choix final des sites du volet « dispositif de couverture ciblée ») se sont structurées et ont engagé le dialogue avec les opérateurs visant à une réduction de nombreuses zones blanches des territoires par l'implantation de nouveaux pylônes. Trois arrêtés gouvernementaux ont validé les choix effectués pour des centaines de sites.

Concernant le déploiement du Très Haut Débit fixe, principalement par la fibre optique, le modèle économique des RIP et la poursuite du Plan France THD ont été bousculés du fait de la fermeture par le Gouvernement du Guichet FSN, qui finance largement ces initiatives publiques, sans perspective claire de réouverture et le maintien du seul processus d'AMEL, largement à la main des opérateurs. Cette situation de fait réduit le choix des collectivités dans la poursuite des modalités de déploiement de la fibre sur leurs territoires alors qu'il semblait entendu dans les précédents échanges entre le Gouvernement et les collectivités que les AMEL étaient soumis à la condition de non mise en danger de l'équilibre économique des RIP, essentiellement DSP-THD.

Ce contexte a conduit à une forte tension entre les associations et l'État à partir du CCFTHD d'avril 2018. Il est à noter que, profitant des dispositions de la loi ELAN, les opérateurs se sont vus enfin obligés à s'engager sur des objectifs de déploiement de la fibre et sur la zone Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) avant 2022 sous peine de sanctions, sans pour autant qu'il soit certain, hors Ile-de-France, que les déploiements promis depuis 2011 soient bien au rendez-vous.

Dans le domaine des usages et services numériques, le déploiement accéléré des services en ligne dans le cadre de la transformation numérique de l'action publique, et particulièrement la dématérialisation totale des services voulue par l'État, avec une importante échéance dès 2020 (malgré les réserves exprimées par le Défenseur des droits début 2019), risque de laisser selon des études concordantes jusqu'à 13 millions de nos concitoyens en difficultés face à ces nouveaux usages.

L'ADF a toujours défendu la nécessité de prévenir la création de nouvelles fractures sociales par une politique ambitieuse d'acculturation et d'accompagnement aux usages numériques. La solidarité et la cohésion numérique des territoires font incontestablement partie des compétences départementales. À ce titre, l'ADF a participé à l'ensemble du processus de concertation lancé en décembre 2017 par le Secrétaire d'État en charge du Numérique (notamment la rencontre du 7 décembre 2017 avec la délégation conduite par le Président de l'ADF, Dominique BUSSEREAU), afin d'élaborer la stratégie nationale pour un numérique inclusif présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République.

Le Plan qui en est issu, avec ses mesures clés (détecter les publics ; accompagner dans les démarches ; orienter pour rendre autonome ; consolider les lieux de la médiation numérique ; outiller et soutenir les dispositifs), a fait l'objet d'une phase pilote jusqu'à l'été 2019. Avec le relais de l'ADF, six Départements (sur dix collectivités) se sont portés volontaires pour mettre en œuvre des mesures socles du Plan et trois actions principales ont été déclinées : « Territoires d'actions pour un numérique inclusif » (TANI) avec des chartes départementales, « Hubs France Connectée » (Hubs) et le « Pass numérique », par le biais d'appels à projet.

Le champ des usages numériques a continué à être appréhendé par l'ADF avec la poursuite des travaux sur le Numérique éducatif par l'entremise du Comité des partenaires du numérique pour l'éducation, avec la Direction du Numérique éducatif (DNE) du Ministère de l'Éducation nationale,

avec la participation au Comité scientifique de l'Université d'été Ludovia, par les réflexions en propre de l'ADF en liaison avec les Départements, par les enquêtes menées par la Cour des comptes ainsi que dans le cadre d'une mission interministérielle.

Les deux autres grands domaines d'usage du numérique ayant donné lieu à une coopération inter-associative, à des réunions, des échanges réguliers avec les experts départementaux et à une concertation renforcée avec les services de l'État ont été en 2018-2019 : l'accélération du déploiement de l'administration numérique et l'inclusion numérique des populations les plus éloignées du numérique.

La participation de l'ADF en liaison avec des Départements volontaires au Programme DCANT, lancé en 2015 dans le cadre de l'Instance Nationale Partenariale afin d'harmoniser et de mettre en cohérence les projets étatiques et ceux des collectivités territoriales, piloté par la Direction Interministérielle du Numérique, des Systèmes d'Information et de la Communication (DINSIC), s'est poursuivie malgré le changement de directeur à la DINSIC ayant eu pour conséquence une concentration des actions sur des mesures « phares ».

Au-delà des réunions permettant la présentation aux collectivités des chantiers engagés pour un partage de bonnes pratiques et la construction concertée de projets structurants et partagés, tel « France Cloud », le programme a surtout permis le lancement avec le soutien de la DINSIC de services pilotes avec des "intra-preneurs" issus des Départements. À ce titre un appel à manifestation visant à réduire le nombre de rendez-vous annulés dans les maisons départementales de solidarité, dits « Lapins », a permis l'engagement ferme de 12 Départements.

D'autres initiatives, comme le GPS territorial porté par le Département du Calvados, prennent le même chemin d'une mutualisation volontaire et à la carte de l'innovation entre les Départements. Une réflexion se poursuit pour pérenniser cet élan innovant. Ces travaux s'ajoutent à ceux engagés de longue date avec la DGFIP et la DGCL dans le cadre des trois réunions annuelles de la Structure nationale partenariale pour la dématérialisation des flux budgétaires, financiers et comptables et via des ponts avec le Programme DCANT notamment sur les questions d'archivages.

Les travaux conduits par l'ADF, avec le concours de la Déléguée à la protection des données du Département des Alpes-Maritimes, dans le domaine de la mise en conformité des Départements vis-à-vis du RGPD (Règlement Général européen pour la Protection des Données) depuis février 2017, notamment au travers du groupe de travail ADF-Protection des données, ont permis de faire de l'échelon départemental un niveau de collectivité capable de maîtriser l'application effective du RGPD en avril 2018 et reconnu par la CNIL, le Sénat et ses pairs. En parallèle, un important travail concernant l'hébergement des données de santé par les Départements a été entrepris afin de clarifier la responsabilité des acteurs, donnant lieu notamment à d'importantes interventions dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Santé.

À noter enfin que, corrélativement aux travaux sur l'administration électronique et le RGPD, l'ADF a établi sur cette période des relations de travail avec la Mission « Identité numérique des Français » conduite par l'Inspectrice générale de l'administration Valérie PENEAU pour le compte du Ministère de l'Intérieur. Cette mission a été présentée lors de l'Atelier numérique du Congrès 2018 de l'ADF à Rennes. Neuf Départements se sont portés volontaires pour être retenus comme territoires expérimentateurs de la solution nationale d'identité numérique qui devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2019.

## FOCUS

### Les sujets sur lesquels il convient de se concentrer désormais :

- La mise en œuvre effective de l'accélération dans les Départements des Plans France-Mobile « New Deal mobile » et France-THD [ *alors que les échéances principales de ces deux dispositifs (2020 et 2022) approchent rapidement et qu'il apparaît que la couverture en 4G et le déploiement de la fibre laisseront de nombreux territoires avec au mieux des technologies d'accès alternatives : hertzien, satellite, ...* ] tend les relations lors des concertations avec les interlocuteurs de l'État . L'ADF, associée par l'ARCEP au lancement de la 5G, continuera à faire valoir les intérêts de l'aménagement numérique des territoires et l'initiative groupée des collectivités dans ce domaine,
- La continuité des travaux avec l'État et avec tous les niveaux de collectivités sur le déploiement accéléré et concerté de l'administration numérique au niveau national et territorial et corrélativement, ceux portant sur les politiques nationales et locales d'inclusion numérique,
- Les coopérations et la mutualisation inter et infra départementales concernant la transformation des systèmes d'information sous l'effet des technologies du web, de l'informatique en nuage, du big data, ..., s'appuyant sur les écosystèmes numériques territoriaux. Elles permettent d'enrichir les politiques publiques par la donnée et de dégager une stratégie, grâce à la fonction « assembler » des Départements, de faire émerger des plateformes numériques et informatiques mutualisées et territorialisées de services publics en ligne, dans lesquelles les citoyens ont confiance,
- La poursuite des travaux sur la protection et le traitement des données qui, en s'appuyant sur la création des Délégués pour la protection des données personnelles (DPO), contribue à faire émerger les fonctions protection, sécurité, open data, big data, archivage, etc., au sein des services départementaux des Directions de la Donnée Publique,
- La réalisation d'études à caractère prospectif, dans le cadre d'ADF-Partenaires et à la suite des « Livres blancs » sur le numérique éducatif et l'internet des objets, s'appuyant sur les politiques innovantes des Départements. Ces études tirent tous les enseignements du travail effectué sur la Santé connectée au service des territoires, mais aussi formalisent les travaux – reconnus au-delà du cercle des Départements – effectués sur la donnée et le RGPD, dans le cadre d'un groupe de travail très actif et ce depuis 2017.



## Mobilité : mobilisation de la Commission ADF

Cette année a été fortement marquée par les discussions menées sur le projet de loi d'orientation des mobilités. Ce texte a connu effectivement de nombreuses modifications avant son adoption, en première lecture, par le Sénat au mois de mars dernier.

L'ADF, forte des débats conduits au sein de sa Commission par son Président François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne, s'est fortement mobilisée afin d'amender ce texte selon la ligne défendue depuis les Assises de la Mobilité : remettre les Départements au cœur des débats.

En effet, les Départements, gestionnaires d'infrastructures routières, chefs de file des politiques de solidarité, sont concernés en premier lieu par les questions des mobilités en général, et des mobilités solidaires en particulier. Cette position a été défendue à de nombreuses reprises tout au long de l'année et notamment lors d'auditions parlementaires et de demandes de contribution :

- contribution au CESE dans le cadre de son avis sur l'avant-projet de loi d'orientation des mobilités (octobre 2018),
- audition au Sénat par Monsieur Didier MANDELLI, rapporteur du projet de « Loi d'Orientation des Mobilités » (LOM) pour la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable en décembre 2018,
- audition au Sénat par Madame Françoise GATEL, rapporteur pour avis de la Commission des lois du Sénat en décembre 2018,
- audition par Monsieur Claude BERIT-DEBAT, Sénateur, sur le Titre I de la LOM (Gouvernance des politiques de mobilité).

L'année sur ce sujet a également été ponctuée par de nombreuses rencontres bilatérales avec la Ministre Elisabeth BORNE, en charge des transports, et la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM).

Il en découle, tout au moins à ce stade, un projet de loi prenant davantage en compte le rôle du Département dans ces politiques, et une capacité accrue à s'y investir sur une base volontaire.

## Politiques locales de l'habitat

### FOCUS

#### Création d'un Groupe de travail Logement

À l'issue de l'adoption de la loi ELAN et du PLF pour 2019, les Départements, aux côtés de l'ensemble des grands acteurs du secteur, ont poursuivi leur réflexion avant d'exposer les effets négatifs de la

baisse des APL et les risques induits de baisse de la construction de logements dans le pays. Hélas ces effets négatifs se font d'ores et déjà ressentir.

Afin de formaliser un cadre de travail pour émettre des propositions et promouvoir des initiatives départementales, l'ADF a décidé la création d'un groupe de travail dédié aux problématiques de l'habitat et du logement. En y associant les grands acteurs du monde du logement, l'objectif poursuivi est triple :

- mieux faire connaître l'investissement des Départements dans les politiques du logement, domaine à l'intersection des politiques sociales des Départements et du monde économique,
- peser dans le débat sur la gouvernance de ces politiques, dans un contexte où, à l'issue de l'adoption de la loi ELAN, le tissu des bailleurs HLM connaît une forte restructuration,
- engager une mobilisation forte contre la poursuite du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS), qui affecte la capacité d'investissement des bailleurs sociaux et, in fine, la possibilité d'accéder à un logement abordable à nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

La Présidence de ce groupe a été confiée à Monsieur François-Xavier DUGOURD, Vice-président du Conseil départemental de la Côte d'Or.

### Fonds social européen (FSE)

Conformément aux contours proposés et aux axes d'action structurant son assistance technique auprès des Départements, l'ADF s'est mobilisée par la diffusion d'informations techniques au réseau des correspondants des Départements, par l'envoi régulier de messages auprès des 500 professionnels du secteur sur l'actualité des actions engagées et d'informations plus générales.

L'animation du réseau, en dehors de sa régularité tout au long de l'année, a connu plusieurs moments forts autour de l'organisation de séminaires thématiques :

- au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2018 : « Nouveaux entrants », « Évolutions règlementaires » en novembre 2018,
- au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 : « Nouveaux entrants » en avril 2019, « Se préparer et s'organiser pour la fin de gestion du PON FSE 2014-2020 », « Mieux maîtriser les zones à risque sur un dossier d'opération » en mai 2019.

L'objectif de ces rencontres est de dresser collectivement les difficultés et questions que les Départements rencontrent ou se posent, pour ensuite formuler des propositions qui pourraient améliorer ces dispositifs.

L'ensemble de ces séances est fortement mobilisateur. Elles réunissent entre 20 et 25 agents départementaux et structurent toujours fortement le réseau des Départements sur cette question.

## FOCUS

### Voir également : Rapport de l'ADF sur le devenir des Fonds européens 2021-2027

(cf. ci-après, Focus Relations internationales :  
Le rapport technique de l'ADF relatif au futur budget européen)

## Relations internationales : le Département au service du développement international

Les travaux de la Commission Relations internationales de l'Assemblée des Départements de France, réunie à plusieurs reprises durant l'année, ont contribué à renforcer la participation de l'ADF au sein des instances nationales de coopération décentralisée et au développement de nombreux partenariats institutionnels. À l'automne 2018, la Commission a publié l'« Atlas des actions de coopération européenne et internationale des Départements », bilan exhaustif de l'action extérieure de ses membres.

En tant que membre permanent du Comité de sélection des appels à projets de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT), l'ADF a participé à la validation d'initiatives de partenariat de collectivités françaises avec des collectivités étrangères. L'ADF est également intervenue en tant que membre de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée (CNCD) dont l'objectif est de formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Au titre des partenariats engagés en 2018-2019 avec différentes structures visant à promouvoir la solidarité internationale, on peut citer :

- ACTED, organisation qui développe et met en œuvre des programmes à destination des populations les plus vulnérables qui souffrent de violences, des conflits, de catastrophes naturelles ou d'une situation de pauvreté endémique,
- l'Agence Française de Développement (AFD) afin que soit poursuivie une démarche dite de « recherche-action » sur la coopération internationale des Départements et des SDIS en matière de sécurité civile. Elle vise à l'élaboration d'une étude valorisant les expériences recensées et présentant les bonnes pratiques et préconisations pour faire progresser les coopérations entre territoires à l'international.

D'autres partenariats sont en cours de finalisation ou de renouvellement. À ce titre :

- l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), organisme qui conseille et soutient chaque année près de 10 000 jeunes adultes de 18 à 35 ans dans leur projet de mobilité professionnelle outre-Atlantique et dans l'espace francophone,

- Expertise France qui contribue à développer et à structurer les institutions qui participent au renforcement des processus démocratiques et au développement économique et social dans des pays partenaires.

La Commission a constitué un groupe de travail « Europe et coopération transfrontalière », en cette année charnière sur le plan de la construction européenne, qui a produit deux documents essentiels :

- un rapport pour avis technique de l'ADF sur le projet de cadre financier pluriannuel 2021-2027 présenté au printemps 2018 par la Commission européenne. Ce document a fait l'objet d'une large diffusion auprès des instances nationales (Gouvernement, Parlement, ...) et communautaires (parlementaires européens, Comité des Régions, ...),
- un rapport indicatif sur l'utilisation des fonds européens par les Départements, traduisant la mécanique complexe des fonds en une présentation des projets qu'ils financent et leur incidence sur les budgets départementaux.

L'ADF est aussi présente au sein des infrastructures communautaires par ses élus siégeant au Comité des Régions qui se réunit en session plénière tous les deux mois. Ils se font ainsi les porte-voix des territoires à Bruxelles.

## Problématiques départementales particulières : l'actualité brûlante des relations Départements-Métropoles et l'avenir de l'Outre-mer

La Commission Problématiques départementales particulières réunit les Départements qui partagent des caractéristiques territoriales semblables. Elle compte cinq groupes thématiques : Départements de montagne, littoraux, ultramarins, franciliens et « à métropole ».

Les Départements à métropole ont été fortement sollicités en raison des perspectives de fusion de certains d'entre eux avec leurs métropoles territoriales. Ainsi l'ADF s'est mobilisée pour préparer la défense des intérêts départementaux. Un colloque « Le Département au cœur des mutations territoriales ; entre rapprochements, mutualisations et fusions » a officialisé la remise d'un rapport de l'universitaire Arnaud DURANTHON relativisant les bienfaits de la généralisation du modèle métropolitain.

L'ADF a procédé à une série d'auditions auprès des Départements et métropoles impliqués permettant de constituer un état des lieux de leurs relations. À ce jour, les projets de fusion territoriaux semblent avoir été abandonnés.

Les Départements ultramarins se sont notamment réunis, selon une tradition bien établie, la veille du 88<sup>e</sup> Congrès à Rennes et ont adopté quatre résolutions, appelant notamment l'État à prendre ses responsabilités par le gel de la réduction des emplois aidés, à une révision de la méthode de préparation des contrats de convergence et à l'abandon des dispositions du PLF 2019 supprimant

certaines avantages fiscaux dont disposaient jusque-là les territoires ultramarins, tel l'abattement DOM de l'impôt sur le revenu.

Ce groupe de travail des Départements ultramarins s'est aussi engagé à fournir, pour le prochain Congrès, un état des lieux des mesures à appliquer en matière de protection des publics fragiles (défi du grand âge, protection de l'enfance), d'insertion et de prévention des risques naturels.

## FOCUS

### Le rapport technique de l'ADF relatif au futur budget européen

Les annonces budgétaires de la Commission européenne du printemps 2018, très attendues dans un contexte politique délicat, eu égard au Brexit notamment, ont suscité des réactions variées. Le montant du budget proposé était jugé trop élevé pour certains pays membres quand d'autres, soutenus par le Parlement, le jugeait insuffisant pour répondre à la crise de confiance qui affecte les institutions communautaires.

Concernant la Politique agricole commune, le choix de la Commission a été contesté dès l'ouverture des négociations par la France. Il en va de même de la Politique de cohésion, dont la baisse programmée des fonds affectés suscite de nombreuses inquiétudes. Malgré certaines avancées incontestables, notamment en matière de simplification des procédures d'attribution des fonds européens structurels et d'investissement, les orientations proposées par la Commission européenne relatives à la PAC et à la Politique de cohésion ne pouvaient être considérées comme satisfaisantes. Ainsi le Bureau de l'ADF a, au mois de juin, adopté une résolution portant sur un nouveau projet de cadre budgétaire.

Sur la base de ladite résolution, le groupe de travail Europe-Coopération transfrontalière a élaboré un rapport présentant les orientations budgétaires soutenues par les Départements, dans le cadre de la Politique de cohésion et du second pilier de la PAC.

Parmi les orientations arrêtées, on peut notamment citer :

- Consacrer au moins 40% du « FSE+ » à l'inclusion,
- Garantir la place des Départements en matière de gouvernance, de l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre, de l'accord de partenariat et du ou des programmes opérationnels,
- Augmenter le budget dévolu à la ruralité,
- Soutenir le développement des zones non urbaines,
- Maintenir le périmètre initial de certains dispositifs de coopération territoriale européenne.

Le Bureau de l'ADF du 21 janvier 2019 a officiellement entériné ces orientations.

## Aménagement et développement des territoires

Le travail de l'ADF a été en partie marqué par l'actualité nationale : la décision de réduire la vitesse maximale autorisée sur les routes bidirectionnelles sans séparation ; le projet de loi d'orientation sur les mobilités (LOM) ; la question de l'entretien des ouvrages d'art et du réseau routier suite à l'effondrement du pont de Gênes ; le projet de création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

### Les infrastructures de transport

L'ADF, après avoir activement contribué aux assises de la mobilité, s'est impliquée dans le suivi du projet de loi LOM, qui fut l'occasion de plusieurs auditions parlementaires.

L'ADF a également participé aux travaux de l'Observatoire national de la route animés par l'IDRRIM. Celui-ci permet de suivre l'évolution des dépenses routières et, pour la première fois, de décrire l'état du réseau départemental afin d'en suivre ultérieurement l'évolution. Une enquête a par ailleurs été réalisée sur la problématique de l'entretien des ouvrages d'art et plusieurs auditions parlementaires et ministérielles ont eu lieu sur ce thème. L'ensemble de ces travaux amènent l'ADF à soutenir la mise en place d'une taxe sur les poids lourds permettant de financer les infrastructures et dont une part devrait revenir aux Départements, comme cela était initialement prévu lors du vote de l'écotaxe. En effet, depuis son abandon, le modèle économique de la route reste à consolider pour permettre de répondre aux besoins d'entretien et de développement du réseau départemental et national.

Les questions liées à l'entretien des routes par des contrats de performance et par l'innovation ont également été traitées dans la Commission aménagement en partenariat avec Routes de France.

Un début de réflexion a été engagé avec le ministère des Transports sur l'hypothèse d'une nouvelle phase de décentralisation d'une partie du réseau national non concédé. Celle-ci pose notamment la question de la nature et du dimensionnement des axes transférables ainsi que des impacts techniques et financiers pour les Départements. Les travaux sur ce dossier se poursuivent en 2019.

Enfin, l'ADF a étudié avec l'Union des Aéroports Français les conséquences potentielles d'un Brexit sur le trafic aérien et sur les aéroports, dont certains sont gérés au moins en partie par quelques Départements.

### L'ingénierie publique et le projet d'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

L'ADF s'est aussi consacrée aux questions liées à l'ingénierie publique. À ce titre, elle a contribué activement à la réflexion sur la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (auditions de Serge MORVAN, préfigurateur de cette agence, auditions parlementaires) et sur son articulation avec l'ingénierie déjà déployée par les Départements, notamment via les agences

techniques départementales. L'ANCT devrait réunir au niveau national le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), l'Agence du numérique, l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces (EPARECA) et travailler en réseau avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ...

L'ADF a tenu à souligner que de nombreuses initiatives sont déjà prises par les Départements en cohérence avec leur rôle dans le domaine de la solidarité territoriale. Aussi, il convient de ne pas doubler et alourdir les dispositifs existants, ni chercher à recentraliser une ingénierie de proximité décentralisée mais plutôt à agir par subsidiarité en complétant de manière souple l'offre existante.

### La ruralité

Concernant la ruralité, la Commission s'est consacrée au domaine de la fiscalité locale en lien avec la Commission dédiée à ce thème.

### Les laboratoires départementaux d'analyse

L'ADF a poursuivi son travail sur les laboratoires départementaux qui ont fait l'objet d'un rapport de mission d'inspection suite à une plainte de laboratoires privés au niveau européen. Un groupe de travail lancé par l'ADF s'est régulièrement réuni. Celui-ci a permis d'élaborer des propositions pour consolider les modèles économiques et juridiques des laboratoires au niveau national et de travailler notamment avec le Ministère de l'Agriculture pour élaborer un projet de décret instituant un Service d'Intérêt Économique Général, conformément aux attentes de la commission européenne. De multiples contacts ont été pris sur ce sujet auprès du Sénat, du Ministre de l'Agriculture, de l'Assemblée nationale pour souligner notamment le rôle indispensable des laboratoires départementaux dans la prévention et la gestion des crises sanitaires agricoles et apporter une ingénierie de proximité dans ce domaine stratégique.

### Éducation, Culture, Jeunesse, Tourisme et Sport : les politiques volontaristes des Départements traduisent une ambition de proximité et d'attractivité des territoires

Les Départements font preuve d'une grande stabilité dans l'investissement consacré au développement des politiques volontaristes. Alors que le contexte financier n'est pas des plus favorable, les Départements savent faire preuve d'innovation et manifestent une ambition forte pour continuer à investir, de manière efficiente, dans les domaines de l'Éducation, de la Jeunesse, de la Culture, du Tourisme et du Sport.

## Éducation

L'année 2018-2019 est marquée par la volonté du Ministre Jean-Michel BLANQUER de poser la question de la territorialisation des politiques éducatives. L'ADF accompagne, dans leur mission sur le sujet, Ariane AZEMA, inspectrice générale et Pierre MATHIOT, professeur des universités. À ce titre, l'ADF a été auditionnée à trois reprises, a co-construit le questionnaire diffusé aux Départements et a reçu les rapporteurs en Commission éducation afin de discuter des premières préconisations de la mission.

L'Assemblée des Départements de France a également été consultée à plusieurs reprises par les équipes du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, les commissions Éducation du Sénat et de l'Assemblée nationale s'agissant du projet de loi « École de la confiance ». Elle a pu mettre en avant les nombreux exemples déjà expérimentés dans les Départements de rapprochement entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, en continuant à défendre l'importance d'un dispositif non coercitif, qui prend racine dans la volonté commune des élus territoriaux.

L'Assemblée des Départements de France est particulièrement attentive à la mise en place du service national universel ainsi qu'à celle des cités éducatives.

S'agissant du bâti scolaire, l'ADF est investie dans une mission lancée par la Caisse des Dépôts et le Ministère de l'Éducation et dans les missions permettant de dresser un bilan des investissements en la matière (physique-chimie, sécurisation des établissements, etc.). Elle relaie également plusieurs sollicitations des Départements afin de collecter et diffuser les expériences et les bonnes pratiques sur ces sujets.

## Jeunesse

Depuis le mois de septembre 2018, l'Assemblée des Départements de France a constitué un groupe de travail technique dédié aux « Politiques départementales de la Jeunesse ». Ce groupe a pour objectif d'offrir un lieu d'échange et de partage des expériences des Départements. En effet, suite aux lois NOTRe et « Égalité et Citoyenneté », les Régions ont été désignées comme chefs de file pour coordonner ces politiques. Aussi la politique départementale de la Jeunesse, souvent confondue avec l'Éducation, le Sport et la Culture, rencontre des difficultés pour être mieux identifiée et diffusée.

L'ADF s'est donc mobilisée pour participer aux réflexions du Comité d'Orientation des politiques de la Jeunesse (COJ). Depuis la fin d'année 2018, la Commission insertion du COJ mène une réflexion sur le « Revenu Universel d'Activité » et une Inter-commission ruralité entreprend une mission sur les jeunes ruraux.

Pour nourrir ces différentes réflexions et apporter la vision des Départements, l'ADF travaille avec de nombreux acteurs tels que l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), l'Association Nationale Conseils Enfants et Jeunes (ANACEJ), le Forum Français, etc... Elle est également partenaire de l'évènement des Neuj'Pro, rencontres nationales des professionnels et des élus de la Jeunesse dans le Département de l'Allier.



## Culture

L'Observatoire des politiques culturelles a publié, en février 2019, une note de conjoncture sur les dépenses culturelles. Il en ressort, sur la période 2016-2018, la grande stabilité dans les Départements des dépenses culturelles dans chacun des domaines artistiques. Un effort, plus important en moyenne, est constaté s'agissant du patrimoine (+ 10%) et de l'enseignement artistique et culturel (+ 13%).

L'Assemblée des Départements de France continue à être mobilisée dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) et participe aux différents groupes de travail et de suivi des dispositifs tels que le Pass Culture et le Plan Choral, pilotés par le Ministère de la Culture.

Avec les autres associations d'élus, l'ADF a fait remonter au CCTDC la nécessité de travailler sur la gouvernance locale et les relations État (DRAC) et collectivités. Cette thématique devrait faire l'objet d'un prochain groupe de travail au niveau du Ministère.

L'ADF a été sollicitée pour contribuer au groupe de réflexion piloté par le Ministère de la Culture sur la réforme des conservatoires. Elle continue à suivre les travaux menés sur l'Éducation Artistique et Culturel (EAC).

Suite à son 88<sup>e</sup> Congrès à Rennes et la tenue d'un atelier dédié au patrimoine, l'Assemblée des Départements de France a créé un groupe de travail Culture et Patrimoine. Présidé par Brigitte KLINKERT, Présidente du Département du Haut-Rhin, il se réunira en amont des Commissions Éducation, Culture et Sport visant à répondre aux besoins remontés des Départements dans une approche plus pragmatique et plus transversale réunissant élus et opérationnels.

## Sport

L'ADF a pleinement pris part aux travaux sur la « Nouvelle Gouvernance du Sport ». Celle-ci se matérialise par l'installation de la nouvelle Agence nationale du Sport, dont l'ADF est membre fondateur. Avec les autres associations nationales d'élus, le collège des collectivités territoriales porte l'ambition d'une gouvernance partagée des politiques sportives, en adéquation et à due proportion de la part des collectivités territoriales dans le financement du sport. L'ambition affichée est celle de permettre aux collectivités de passer du statut de « financeurs » à celui de « décideurs ». L'ADF reste vigilante à ce que cette volonté soit bien retranscrite dans l'organisation de la gouvernance au niveau des territoires.

Notre association est également engagée auprès du groupe d'intérêt public « Coupe du monde de rugby 2023 ».

## Tourisme

L'ADF a été auditionnée dans le cadre de la mission Frédérique LARDET, députée missionnée par le Premier Ministre pour refondre le marché du travail, la formation professionnelle et l'apprentissage et pour lever les obstacles dans certains secteurs tels que le tourisme.

Avec Tourisme et Territoires, réseau partenaire réunissant l'ensemble des structures départementales du tourisme, l'ADF participe à certains projets (ex : Vélo & Fromages, à la découverte des Départements) ou réunions pour croiser les besoins et les attentes des Départements sur ce sujet (ex : Atelier Tourisme dans le cadre de la mission Jeux Olympiques et Paralympiques).

## FOCUS

### **Sport : Les Départements, sur la ligne de départ des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP)**

La mission « Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 » de l'ADF se met en place. Dominique BUSSEREAU a mandaté, pour représenter l'ADF auprès des instances des JOP, Bruno BELIN, Président du Département de la Vienne. Il porte la stratégie de l'ADF pour impliquer l'ensemble des Départements et multiplie les rencontres de façon à répondre aux enjeux identifiés :

- Accompagner l'appropriation des Jeux dans les Départements en construisant un héritage durable sur les plans sportif, socio-culturel, environnemental, économique et urbain,
- Promouvoir l'attractivité des Départements auprès des fédérations nationales et de l'international, à travers l'accueil des centres de préparation, le parcours de la flamme et l'accueil des touristes en capitalisant autour des Jeux,
- Encourager le développement de la pratique sportive pour tous et partout comme enjeu de santé, d'inclusion, d'éducation. À ce titre, un groupe de travail a été constitué. Organisés à raison de trois réunions stratégiques annuelles, des ateliers thématiques techniques approfondissent les sujets :
  - Atelier jeux Paralympiques (Sport et Handicap),
  - Atelier Centres de préparation,
  - Atelier Tourisme et Patrimoine,
  - Atelier Communication et mobilisation des populations,
  - Atelier Jeunesse.

En lien avec les organisateurs de l'évènement, l'ADF est pleinement investie dans la construction du label « Terre de Jeux ».

## Actualités parlementaires : un net renforcement de l'activité parlementaire de l'ADF

L'année 2018-2019 a été marquée par une multiplication sans précédent des rendez-vous entre l'ADF et les parlementaires. Les Présidents des Départements, soucieux de faire connaître aux députés et sénateurs leurs réflexions et propositions, se sont pleinement mobilisés pour répondre à plus de cent

sollicitations parlementaires, organisées autour de thèmes variés allant de la Décentralisation à la Réforme constitutionnelle, en passant par les Mobilités. Une activité qui devrait encore s'amplifier au lendemain du Grand débat national.

### À l'Assemblée nationale

Dès 2017, la fin du cumul des mandats et le renouvellement sans précédent des députés avaient déjà esquissé des changements de pratiques internes et modifier les relations entre l'Assemblée nationale et les associations d'élus locaux.

En 2018-2019, cette mutation se confirme pour devenir durable, avec un rythme d'auditions en progression de plus de 50% par rapport à l'année précédente, et un besoin de veille législative tous azimuts. À titre d'exemple : MNA, pompiers volontaires et professionnels, passages à niveau, contrats aidés, usage du téléphone portable à l'école, loto du patrimoine, plan très-haut débit ont fait partie des nombreux sujets d'interrogations des députés adressés à l'ADF.

En termes de formats retenus, ces auditions font la part belle, outre les auditions classiques des rapporteurs des textes inscrits à l'ordre du jour, aux tables rondes d'associations d'élus locaux, aux requêtes express des missions flash, aux demandes nombreuses de parlementaires en mission gouvernementale, sans compter l'adoption d'un rythme de travail « de croisière » pour la jeune Délégation aux Collectivités et à la Décentralisation, mise en place par l'Assemblée nationale début 2018.

Sur le fond, la période a révélé des axes forts de travail de la majorité parlementaire, parfois en avance sur l'affichage officiel des intentions gouvernementales, en première ligne desquelles la tentation de l'innovation constitutionnelle, et un questionnement parfois farouche sur les politiques sociales des Départements.

Fil rouge tenu de 2018-2019 pour toutes les strates de collectivités, la réforme constitutionnelle, ajournée en juillet 2018 par l'« affaire Benalla », devait être remise à l'ordre du jour en janvier 2019. La « crise des gilets jaunes » lui a porté un nouveau coup d'arrêt, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Les cartes ayant été rebattues, ce pourrait être l'occasion pour les collectivités territoriales d'être entendues différemment par le Gouvernement. D'autant que l'examen du texte s'étant brutalement arrêté « après article 2 », la plupart des amendements déposés sur demande de l'ADF n'ont pas encore pu être discutés : ni la rénovation nécessaire du principe de subsidiarité, ni la question de la consécration de l'autonomie fiscale des collectivités, ni la demande de réécriture (par rapport à la version initiale du projet de loi) du principe de différenciation, plaçant les collectivités, et non pas le législateur, au cœur du dispositif.

Seul l'amendement visant à donner une garantie constitutionnelle à la règle d'un Député et un Sénateur *a minima* par Département, ainsi que celui proposant l'instauration d'une loi de

financement des collectivités non prescriptive ont déjà été rejetés, mais seraient en tout état de cause plus à même de trouver une issue favorable au Sénat.

À noter enfin qu'une prochaine inscription du texte constitutionnel à l'ordre du jour de l'Assemblée pourrait être également l'occasion pour la majorité de donner plus de gages aux partisans d'une démocratie plus directe (assouplissement de la démocratie participative et des référendums divers). Il n'est pas anodin, à ce titre, que la Commission des Lois ait monté une mission flash sur les référendums locaux et la démocratie locale, où l'ADF a pu se faire l'écho des expériences départementales innovantes.

Au centre des préoccupations de la Chambre basse, malgré un nombre extrêmement réduit de textes législatifs spécifiques au menu de l'Assemblée, le questionnement, en forme parfois de remise en cause du cœur des compétences départementales : la matière sociale.

Fonctionnement et gestion du RSA, de la PMI, de l'ASE, inclusion et représentativité des handicapés, l'ADF fait l'objet de demandes d'explications pédagogiques comme de justifications incessantes de la part des députés. Comme si le Département était, plus que jamais, sommé de démontrer à la représentation nationale qu'il n'est pas lui-même accélérateur d'inégalités territoriales, davantage qu'il n'en serait le pourfendeur.

Citons ainsi, sans être exhaustif et pour illustration, les sollicitations : « sur les minima sociaux et le RSA en particulier » du Groupe LaREM ; celles sur la proposition de loi « visant à expérimenter un revenu de base » ; celle de la mission gouvernementale confiée à la députée Michèle PEYRON sur « la politique de PMI » ; celles de la mission d'information de la commission des Lois « Majeurs protégés » ; celle de la mission d'information de la Présidence « visant à dresser un bilan du fonctionnement du dispositif de l'aide sociale à l'enfance » ; celle de la commission d'enquête sur « l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005 » ; ou encore la sollicitation reçue dans le cadre de la mission gouvernementale confiée à la députée Stéphanie RIST sur « le parcours santé-accueil-éducation des enfants de 0 à 6 ans ».

Pour la période à venir, l'ADF ne devrait pas être en reste, puisque plusieurs chantiers d'importance pour l'échelon départemental viennent de s'ouvrir à l'Assemblée. Que l'on pense :

- au projet de loi Santé au sein duquel l'ADF a porté avec succès, au côté de l'AMF, de Régions de France et de la Fédération Française des diabétiques, un amendement permettant aux collectivités territoriales volontaires de définir des objectifs particuliers en matière de promotion de la santé, spécifiques à leur territoire,
- au projet de loi Mobilités,
- ou au très récent projet de loi relatif à la Fonction publique,

- sans parler de la prochaine de loi de finances pour 2020, qui devrait porter réforme de la fiscalité locale, le dessein d'un projet de loi de finances rectificative particulier à l'été 2019 ayant été définitivement abandonné.

## Au Sénat

Dans un contexte marqué par la crise des « gilets jaunes » le Sénat et l'ADF se sont attachés à lutter contre les fractures territoriales et à apporter des ajustements aux précédentes réformes territoriales.

À la différence des relations avec l'Assemblée nationale, cordiales mais moins co-constructives, ADF et Chambre haute ont su travailler main dans la main sur plusieurs dossiers prioritaires.

Accès aux services publics, mobilité, aides économiques ont ainsi été l'occasion de plusieurs projets ou propositions de loi pour apporter des réponses aux inquiétudes exprimées par les citoyens et leurs territoires.

### **1<sup>er</sup> enjeu : les centres-villes en déshérence**

La perte d'attractivité des centres-bourgs et centres-villes a eu des conséquences indéniables en termes démographiques, d'habitat ou d'offre commerciale. Ce déclin préconise, selon les sénateurs, une nouvelle ambition pour les petites villes délaissées pendant de nombreuses années dans les politiques d'aménagement du territoire.

Le Sénat a donc présenté un Pacte national de revitalisation dit « Cœur de Ville » avec pour objectif de proposer des solutions structurelles, pérennes et réalistes. Ancré dans les principes de la Décentralisation, il a été élaboré avec l'ensemble des élus locaux et les acteurs économiques des territoires. Il vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville. Sur proposition de l'ADF, les Départements pourront être associés aux contrats « Cœur de Ville », selon leur souhait.

### **2<sup>e</sup> enjeu : l'équilibre territorial et à la vitalité de la démocratie locale**

Après consultation de l'ADF, une proposition de loi retouchant les dispositions de la loi NOTRe a été déposée par les sénateurs Philippe BAS, Bruno RETAILLEAU et Mathieu DARNAUD. Ils observent que l'équilibre territorial de la France « est aujourd'hui menacé » par le décalage qui s'approfondit entre des territoires dynamiques et des territoires moins bien dotés, entre campagnes et périphéries urbaines dont le point commun est de cumuler les difficultés économiques et sociales. Les sénateurs ont donc décidé d'apporter des correctifs indispensables à la loi NOTRe qu'ils considèrent comme « mal conçue ».

Cette proposition de loi affermit les Départements dans leur mission de garant de la solidarité territoriale. Elle élargit leur compétence pour contribuer au financement d'opérations d'investissement en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la

population ou, en matière agricole afin que leurs aides ne soient plus nécessairement accordées en complément de celles des Régions. Elle institue également un schéma départemental de la solidarité territoriale élaboré par le Département pour favoriser un développement équilibré du territoire départemental.

En instance à l'Assemblée nationale, l'ADF demande que ces dispositions soient reprises dans l'Acte III de la Décentralisation à venir.

### **3° enjeu : la création de l'Agence nationale de cohésion des territoires**

Régulièrement annoncée depuis près de deux ans, la création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) doit elle aussi permettre de surmonter les handicaps territoriaux. Elle constitue une première étape pour replacer l'objectif d'un aménagement durable et innovant du territoire national au cœur des politiques de cohésion.

C'est pourquoi, lors de son audition au Sénat, l'ADF a souhaité revoir la gouvernance de l'ANCT pour une meilleure association des élus locaux. Les élus départementaux se sont accordés avec les sénateurs pour instituer, au sein du conseil d'administration de l'agence, la parité entre les représentants de l'État et les représentants des élus locaux et nationaux. Le président du conseil d'administration de l'agence devra aussi être choisi au sein du collège des élus.

Malheureusement, cette gouvernance n'a pas pu faire l'objet d'un accord avec l'Assemblée nationale. Pour le Sénat, il n'était pas envisageable d'accepter une gouvernance déséquilibrée au profit de l'État.

### **4° enjeu : la nouvelle loi d'orientation des mobilités**

Lors des Assises de la mobilité, les représentants de l'ADF ont souligné le rôle incontournable des Départements, chefs de file de la solidarité sociale et territoriale mais aussi gestionnaires des routes départementales.

Bien que les Départements ne soient pas reconnus comme autorités organisatrices des nouvelles mobilités, les sénateurs ont cependant souhaité les associer pour une meilleure coordination des acteurs sur le terrain.

Sur proposition de l'ADF par voie d'amendements (une quinzaine), plusieurs avancées ont été actées lors de la première lecture. Les Départements seront associés par la Région à la définition des bassins de mobilité via la conclusion de contrats opérationnels de mobilité, aux côtés des autres autorités organisatrices et syndicats mixtes de transports.

La Région pourra déléguer, par convention, tout ou partie de ses compétences Transports à une autre collectivité territoriale. Avec le Département elle devra élaborer un « plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire » afin de surmonter les problématiques du quotidien pour l'accès à l'emploi, aux services publics, à la santé, à l'éducation et à la formation. Ce plan sera placé sous la

responsabilité conjointe de la Région et du Département, chef de file de la solidarité sociale et territoriale.

## Communication : nouvelles actions et nouveaux projets

L'année 2018-2019 a été marquée pour la Direction de la Communication par de nouvelles actions et de nouveaux projets : Territoires Unis avec l'AMF et Régions de France, Le Tour des Fromages et Vélo & Fromages. La Communication a, par ailleurs, continué de dynamiser son écosystème digital et la valorisation des actions et bonnes pratiques des Départements.

### Lancement de Territoires Unis

Territoires Unis est né de la volonté des trois grandes associations d'élus, AMF, ADF et Régions de France de provoquer un Acte III de la décentralisation, de faire entendre la voix des territoires et d'affirmer avec force l'expression des libertés locales. C'est la première fois depuis leur création qu'une initiative commune de cette ampleur a été lancée. Territoires Unis a constitué ainsi tout au long de l'année, un levier de communication puissant soutenu activement par le Sénat.

La Direction de la Communication a été fortement mobilisée sur ce dossier : consultation d'agences pour la création d'une identité visuelle et d'un site internet, contribution à l'organisation d'Assises des libertés locales dans les 13 régions, organisation des conférences de presse en présence des trois présidents, François BAROIN, Président de l'AMF, Hervé MORIN, Président de Régions de France et Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF.

Ce travail mené en commun avec les cabinets et directions de communication des trois associations a été particulièrement efficace, avec une couverture presse nationale et régionale exceptionnelle. Territoires Unis a fait entendre sa voix !

### Développer les services aux Départements

La Direction de la Communication organise trimestriellement à l'ADF une réunion des Directeurs de la Communication, avec la présence d'intervenants extérieurs, afin de favoriser la connaissance d'initiatives et d'actions innovantes départementales.

Se déroulant sur une journée entière, ces réunions sont divisées en deux temps : une plénière, le matin, consacrée à des interventions de l'ADF et des DIRCOMS des Départements qui présentent leurs innovations/actions et un atelier, l'après-midi, centré sur les pratiques numériques. Une trentaine de Départements participent à ces réunions. Un compte rendu avec l'intégralité des présentations est ensuite adressé à tous les DIRCOMS.

La Direction de la Communication s'est fixée l'objectif d'accroître le nombre d'abonnés au site extranet de l'ADF. Réservé aux acteurs départementaux, il permet, entre autres, d'avoir accès au

Flash Hebdo, outil d'information très prisé sur l'actualité départementale et les grands dossiers de l'ADF. Elle vise à un doublement des abonnements sur l'année 2019.

## L'écosystème digital de l'ADF en plein développement

L'animation de l'écosystème digital a constitué l'une des priorités de l'année : avec une nouvelle stratégie, de nouveaux outils, de nouveaux services (newsletter), de la créativité et une fréquence de publications régulière et élevée, les outils digitaux de l'ADF ont connu un fort développement.

### Le site internet [www.departements.fr](http://www.departements.fr)

Depuis le lancement en novembre 2017 de la newsletter des Départements, le site internet de l'ADF enregistre un rythme de publication de 5 à 7 articles par quinzaine. Il propose des contenus variés valorisant les Départements et relayant l'activité de l'ADF (initiatives des Départements, événements, colloques, Ateliers des Départements, communiqués de presse, etc.).

Le nombre de visiteurs s'est stabilisé autour de 109 000 profils (+4 000 visiteurs) avec une progression du nombre de pages vues (378 000 contre 300 000 l'année précédente). Les internautes restent environ 2 minutes sur le site et consultent 2,2 pages en moyenne par session.

L'objectif est d'augmenter le nombre de visiteurs en créant davantage d'interactions entre la newsletter, les réseaux sociaux de l'ADF et le site internet.

### La Newsletter : l'e-lettre des Départements

L'ADF a lancé sa première *newsletter* (lettre électronique), nommée la « Lettre des Départements », le 31 octobre 2017. Depuis cette date, une lettre est envoyée toutes les deux semaines aux quelques 5 500 abonnés qualifiés. Le profil de nos abonnés est : à 70% des élus ou agents des Départements, 19% issus d'autres institutions, 9% des journalistes et 2% les partenaires de l'ADF. Le contenu de chaque lettre est acté au regard de l'actualité politique, des événements ADF et des initiatives des Départements à mettre en avant. En moyenne, un numéro comprend 5 à 7 articles. La lettre enregistre de bons taux d'ouverture (se maintient à 26,64% en moyenne) et un taux de clics moyen (10,50%).

L'objectif est de :

- fidéliser ses abonnés,
- améliorer les statistiques en termes d'ouverture de la lettre et de taux de clics afin d'offrir une meilleure visibilité aux actions des Départements,
- réaliser une analyse fine des thématiques générant un taux de lecture plus élevé,
- qualifier la base de données des abonnés.

Toute nouvelle demande d'abonnement par l'envoi d'un mail à : [newsletter@departements.fr](mailto:newsletter@departements.fr)



#### MEILLEURS VOEUX

En ce début d'année, toute l'équipe de l'Assemblée des Départements de France vous présente ses meilleurs voeux pour 2019 !





## Réseaux sociaux

### Compte Twitter

Le compte twitter « @ADepartementsF » compte fin mars 2019 près de 10 000 abonnés contre 7 700 un an auparavant, montrant une progression de 29,87%. Il permet de faire remonter les informations sur les réunions hebdomadaires et les initiatives de l'ADF. À l'occasion des grands événements qu'elle organise (Congrès, colloques, Ateliers des Départements de France, vœux, ...) ou auxquels elle participe (Tour de France, Vélo & Fromages, conférences de presse, ...), l'ADF réalise des live-tweets suivis et relayés par ses abonnés. Un pic des visites de profils, des mentions et des impressions de tweets est observé à l'occasion de ces grands événements.

Depuis juin 2018, deux opérations Twitter (le jeu « #MonDépartementEnBD », et l'opération « #PortraitsDeFemmes ») ont été proposées afin de donner une image positive des Départements, de sensibiliser le grand public sur leurs axes de compétences, leurs rôles de proximité et de créer une émulation entre Départements.

- Bilan du jeu Twitter BD #MonDépartementEnBD

À l'occasion de la 46<sup>e</sup> édition du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, qui s'est tenue du 23 au 27 janvier dernier, l'ADF a lancé le jeu Twitter « Mon Département en BD » visant à communiquer sur un axe culturel parfois méconnu des Départements.

Via le hashtag « #MonDépartementEnBD », les Départements ont été invités à participer à notre jeu en relayant des photos de bandes dessinées ou romans graphiques, dont l'action ou l'histoire se déroulait dans leur Département, ou dont l'auteur en était natif.

31 Départements ont participé à ce jeu, dont 14 avec plus de 5 participations et 8 avec plus de 10 participations. Conformément au règlement du jeu, 3 Départements ont été récompensés par des prix : le Crayon d'Or pour le Finistère (le plus de Retweets #RT : 37), la Bulle d'Argent pour la Loire-Atlantique (le plus de likes : 48), la Planche de Bronze pour la Moselle (le compte le plus actif avec 97 participations).

Près de 300 tweets ont été postés par les Départements à l'occasion de ce jeu. Certaines villes se sont également prêtées au jeu (Sélestat, Douai, Marcq-en-Baroeul, ...).

- Bilan de l'opération Twitter #PortraitsDeFemmes

À l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le 8 mars dernier, l'ADF a souhaité mettre à l'honneur les Femmes dans les Départements. Ces derniers ont été invités à faire un tweet présentant une femme de leur Département, s'étant illustrée au cours de l'année 2018, qu'ils souhaitaient mettre en avant avec le hashtag #PortraitsDeFemmes.

Tous les domaines relevant de la compétence des Départements pouvaient être choisis : culture, sport, agriculture, social, tourisme. L'ADF, en retweetant les Départements participants a ainsi pu mettre à l'honneur les femmes actives et célèbres dans les Départements tout au long de la Journée

Internationale des Droits des Femmes. 28 Départements ont participé à cette opération sur une journée, avec plus de 80 tweets postés.

### **Compte Facebook**

Avec 2 604 abonnés contre 2 046 à la même période (+27,27%), le compte Facebook de l'ADF a enregistré une progression, qui n'est pas suffisante. Les initiatives départementales mises en valeur dans la newsletter de l'ADF devront dorénavant être systématiquement relayées sur sa page Facebook tout en associant les comptes des Départements concernés.

Un travail approfondi de veille, de relais des publications des Départements et de liens illustrés vers les articles publiés sur le site internet doit être développé de façon à dynamiser la page. Cela devra se faire par un suivi assidu du fil d'actualités visant à diversifier le contenu des publications sur notre compte Facebook et le rendre plus attractif.

Ce réseau permettant de partager des contenus plus libres et ludiques que les autres réseaux sociaux, il s'agira d'y relayer davantage ce que font les Départements, avec des thématiques variées, susceptibles d'intéresser davantage nos abonnés.

### **LinkedIn**

L'ADF a créé en avril 2017 un compte LinkedIn, réseau social professionnel orienté vers la mise en valeur et les échanges professionnels de ses membres. L'outil permet à l'ADF d'augmenter sa visibilité dans les sphères professionnelles et de créer des passerelles avec ses outils digitaux. Le rythme de publication des contenus tend à se régulariser (2 à 3 publications par semaine, selon l'activité de l'ADF). La page compte aujourd'hui 529 abonnés contre 210 en avril 2018 (+151,9%), ce qui représente une augmentation satisfaisante et qu'il s'agira encore de développer.

### **Compte Instagram « letourdesdepartements »**

Créé en 2015 spécifiquement pour le Tour de France, le compte Instagram « Le Tour des Départements » aborde les coulisses de la Grande Boucle à travers le regard de l'équipe ADF. Ce réseau permet de toucher une cible plus jeune et plus internationale. Afin de dynamiser sa page, l'ADF a multiplié cet été les stories (publication de photos et de vidéos en direct de la route du Tour, fables de La Fontaine revisitées) et organisé un jeu concours quotidien pour faire gagner des plateaux de fromages (photo à commenter de la mini-mascotte Super D, mise en situation dans les Départements).

Si les fables de La Fontaine revisitées n'ont pas rencontré le succès escompté, avec une audience relativement faible, les stories des coulisses du Tour (sur un ton décalé apprécié sur ce type de réseau) et le jeu ont été de plus en plus suivis au fil des trois semaines. Le compte a ainsi doublé son nombre d'abonnés (492 abonnés) et développé une interaction avec ses instagramers (2 835 likes vs. 1 500 en 2017) et 600 commentaires.



seront dévoilés avant l'été et pourront être valorisés en juillet à l'occasion de la 106<sup>e</sup> édition du Tour de France.

## Le CERCLE DES ÉLUS

Quelques mois après sa création, le CERCLE DES ÉLUS a suscité l'intérêt d'un peu plus de 210 Conseillers départementaux. Attentif aux besoins et aux attentes de ses adhérents, et outre sa volonté de conforter son objectif premier au sein de l'ADF : celui d'être un lieu de réflexion, de rencontre, d'échange et de partage entre Conseillers départementaux mais aussi entre anciens Conseillers généraux, de nouvelles fonctionnalités ont vu le jour courant 2018-2019.

Afin de tenir informés de l'actualité départementale les élus adhérents, et ce dans les meilleurs délais, le CERCLE DES ÉLUS diffuse par courriel toutes les informations et événements liés aux collectivités territoriales via sa nouvelle rubrique « L'ACTU ».

Notes et rapports des Conseillers thématiques de l'Assemblée des Départements de France sont postés hebdomadairement, ainsi qu'un focus sur un article du Flash hebdo dans la rubrique « COUP D'ŒIL SUR LE FLASH HEBDO DE L'ADF », par courriel également.

Le CERCLE DES ÉLUS s'est aussi dynamisé par sa présence sur les réseaux sociaux en créant son compte Instagram « cercledeselus ». À ce jour, plus de 350 profils sont abonnés et partagent photos et vidéos.

Une campagne de candidatures auprès des adhérents a été lancée en recherche de Membres Animateurs de leurs Départements respectifs. Actuellement, 22 élus ont été nommés. Leur mission principale est de centraliser les sollicitations diverses de leurs collègues et de les faire remonter au CERCLE DES ÉLUS. Avec l'aide des Membres Animateurs, le CERCLE DES ÉLUS est à même d'organiser au mieux rencontres et débats et de cibler les thèmes qui seront abordés lors de réunions, soit dans les Départements, soit au siège de l'ADF.

Depuis sa création, le CERCLE DES ÉLUS a constaté une augmentation régulière de son nombre d'adhésions mais aussi et surtout une fidélisation de ses adhérents qui le sollicitent de plus en plus pour des demandes diverses et variées.

## Secrétariat général : une organisation et une situation financière solides au service de l'ambition départementale

L'organisation, les fonctions support et la logistique interne de l'ADF sont assurées par le Secrétariat général, en charge :

- des finances,
- des ressources humaines,

- du juridique associatif,
- de l'animation interne et de la coordination événementielle,
- du secrétariat,
- des moyens généraux (informatique, maintenance et intendance des bâtiments et équipements).

Outre ces fonctions, et en soutien de la Direction générale, le Secrétariat général est responsable des partenariats institutionnels ou partenariats financiers avec le secteur public ou associatif et le secteur économique et privé. Il assure la mise en relation entre les partenaires de l'ADF et les Conseillers thématiques sur les domaines définis contractuellement, et veille à la mise en œuvre des obligations contractuelles de l'association ainsi qu'à la reconduction annuelle des partenariats.

Le service comprend onze personnes réparties entre des fonctions expertes (juridique, coordination/animation, comptabilité et ressources humaines) et des fonctions d'organisation (assistance, moyens généraux, informatique et réseaux, accueil).

### Finance, comptabilité et gestion ressources humaines

Comptabilité et gestion des ressources humaines sont assurées par une personne appuyée en externe par un cabinet d'expertise comptable. Elle est en charge du suivi mensuel des opérations, des obligations déclaratives et de l'arrêté annuel des états financiers. Sur une base budgétaire d'environ 6 millions d'euros, les volumes traités représentent : plus de 2 000 factures fournisseurs ; les appels à cotisation auprès des 103 membres de l'association ; la facturation et le suivi des ressources de l'association auprès d'une trentaine de partenaires financiers ; la gestion administrative et l'accompagnement social de 35 salariés permanents, contrats de professionnalisation ou stagiaires en cours d'études supérieures.

### Juridique associatif

Les déclarations juridiques, les obligations réglementaires annuelles, le suivi juridique contractuel sont du ressort du Secrétariat général avec le soutien en interne de la Conseillère études, méthodes et affaires juridiques.

### Animation interne et coordination événementielle

La coordination des projets communs pluridisciplinaires, ceux faisant appel à des partenaires ou prestataires externes, l'animation des services et l'accompagnement de la formation professionnelle des salariés sont assurés par une Conseillère rattachée au Secrétariat général. Ces missions de coordination sont essentielles dans la préparation et la réalisation des grands événements annuels de l'ADF tels que le Congrès annuel des Départements et l'opération « Tour de France cycliste », événement unique de communication et de démonstration des compétences et savoir-faire départementaux :

- À l'occasion du 88<sup>e</sup> Congrès annuel de l'ADF tenu à Rennes, en relation étroite avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, la Conseillère animation-coordination veille au suivi budgétaire, à l'organisation et à la coordination opérationnelle des intervenants, ainsi qu'aux échanges avec les prestataires et les partenaires,

- L'ADF, par une convention triennale renouvelée en février 2019 avec Amaury Sport Organisation, endosse chaque année le rôle de coordinateur des diverses actions entreprises par les Départements en termes d'entretien, de sécurisation et de signalisation des routes départementales, qui composent l'essentiel du tracé du Tour de France. Une équipe technique composée de onze agents détachés des Directions départementales des routes et d'un coordinateur intervient sur chacune des étapes, précédant la caravane et les coureurs, pour garantir la préparation et la sécurisation du parcours. Cette équipe est renforcée par deux salariées de l'ADF qui assurent les opérations de communication et la valorisation des missions départementales dans les territoires traversés.

Sur la période 2018-2019, seule ou en co-organisateur, l'ADF s'est investie dans la réalisation de colloques ou de rendez-vous citoyens, forts demandeurs en coordination de projets :

- en février 2018, « Redynamiser la ruralité : un enjeu crucial » au Conseil Économique Social et Environnemental,
- en avril 2018, « Alcool et grossesse : un risque social évitable ? », co-organisé avec SAF France, et avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE à la Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris,
- en mai 2018, « Le Département au cœur des mutations territoriales : entre rapprochements, mutualisations et fusions », à la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement,
- en octobre 2018, « Les nouveaux enjeux de la relation Départements - Métropoles pour la décentralisation », à la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement,
- en mai 2019, « Les enjeux de la renaissance du dialogue social dans la Fonction publique territoriale », dans les locaux de l'Association des Maires de France,
- en juin 2019, « Le diabète : mieux prévenir et mieux accompagner », en partenariat avec la Fédération hospitalière de France (FHF), à l'Hôpital européen Georges Pompidou.

### Assistance et secrétariat

Quatre assistantes, chacune en appui de deux à quatre conseillers thématiques, sont en charge de la préparation et de l'organisation des commissions permanentes de l'Assemblée des Départements de France. Elles assument l'ensemble des fonctions d'assistance et de secrétariat auprès des Conseillers thématiques et sont également en responsabilité de dossiers spécifiques ou administratifs.

### Moyens généraux, informatique et accueil

Outre les fonctions classiques concernant l'entretien, la maintenance des équipements et la sécurité des personnes et des bâtiments, deux collaborateurs assurent en continuité la préparation logistique (matériel technique audio-vidéo, agencement des salles, documentation) et l'accueil dans nos locaux du siège à l'occasion des plus de deux cents réunions, commissions ou manifestations annuelles de l'ADF mais aussi de réunions organisées par les Départements ou de participations extérieures.

Avec l'appui de prestataires spécialisés, la fonction de coordinateur informatique (40 postes de travail en interne) et réseaux (internet, extranet, plateformes collaboratives, visio ou audioconférences) occupe une place essentielle dans le développement et la diffusion de l'activité de l'ADF.

### Partenariats financiers et institutionnels

L'année 2018 a poursuivi, avec l'appui de la Présidence et de la Direction générale, le développement marqué des partenariats avec le secteur économique, par le renforcement des prestations proposées dans le cadre des conventions signées : élargissement du travail collaboratif avec les Conseillers thématiques ; tribunes d'information en commission et en réunions des Directeurs généraux ; diffusion du label "ADF partenaire" et ouverture d'une rubrique du même nom dans le « Flash Hebdo » ; recherche d'actions communes pluri-partenariales telles que la constitution de groupes d'études sur « Santé et Numérique » ou « Territoires intelligents, Internet des Objets » qui feront l'objet de publications sous format « Livre blanc » en 2019.

Cette clarté dans les engagements réciproques avec nos partenaires s'est traduite par la poursuite de conventions avec des acteurs de premier plan de l'économie française (BPCE, Complément'er Santé regroupant MGEN et MNT (Groupe vyv), la Caisse des Dépôts et Consignations, la DAECT, Intériale, COLAS, COVAGE, DOMITYS, EDF, ENEDIS, ENGIE, Manpower, Orange, La Poste, SFR, TDF, UGAP, Groupe UP) et par l'arrivée de nouveaux partenaires (HelloCare, SREV), portant à une trentaine le nombre de partenaires majeurs de l'Assemblée des Départements de France.

Au-delà du rôle de passerelle entre secteur public et secteur économique, assuré par ces partenariats, cette politique dote l'ADF d'une relative autonomie financière au regard de la contribution demandée aux Départements.

Ce renforcement des partenariats du secteur concurrentiel a aussi été accompagné par la poursuite ou la conclusion de nouveaux partenariats institutionnels auprès de : ACTED, AIRF, ARSEG, la Fondation Charles de GAULLE, le Mémorial de la SHOAH, France Volontaires, la FEPEM, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Mutualité française, le Souvenir français, l'Observatoire national de l'innovation publique TERRITORIA, ...

L'ADF poursuit également une politique de soutien aux manifestations culturelles telles que : Cinéfeuille festival de films documentaires et d'animations sur les jardins et paysages ; le Festival de Saintes à l'Abbaye aux Dames ; la Fédération Arts Vivants et Départements ; le Festival du Film italien de Villerupt.

Cette politique d'élargissement de nos actions au-delà de la sphère départementale se poursuit en 2019 dans la recherche constante d'une mise en valeur des missions et de l'action départementale.





SITE DE L'ADF  
departements.fr



6 rue Duguay-Trouin – 75006 Paris  
Tél. 01 45 49 60 20